

MEMORIAL

Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt des Großherzogtums Luxemburg

RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 3299

7 novembre 2014

SOMMAIRE

GCMT (Global Commerce Mondial Trad-	ProLogis European Holdings XIX S.à r.l.
ing) Luxembourg S.A158306	
Grove Finco S.à r.l	ProLogis European Holdings XVII S.à r.l.
Hypo Portfolio Selection Sicav158306	158310
Iberian Retail Holdings (Luxembourg) S.à	ProLogis European Holdings XV S.à r.l 158309
	ProLogis Netherlands XVII S.à r.l158310
IHS Global Luxembourg S.à r.l158325	- ·
Kellogg Lux VI S.àr.l	- ·
Millennium1Solutions Holdings S.à r.l 158346	ProLogis Spain IV S.à.r.l
Mont Mirail Limited, S.à r.l158342	ProLogis Spain S.à r.l
Norama Fund	ProLogis Spain VII S.àr.l
P4 Investments S.A	ProLogis Spain VI S.à.r.l
Parsifal SPF S.A158308	ProLogis Spain V S.à.r.l158313
Patron Noosa Devco (Adderbury) S.à r.l.	PS Assisted Living
158307	PSPEUR158310
Patron Project XVI S.à r.l158307	PSPLUX158312
Perseus Holdings S.A158307	Qissme S.à r.l
Phenix Investissements S.A	Rembrandt III S.à r.l
Plexus Investments S.à r.l158308	SBM Baleia Azul S.à r.l
Plus Equity Gate S.A	Simak Sàrl158352
Premier Farnell International S.à r.l 158309	Sirdi Invest S.A158307
Premium Car Sàrl158309	Solix Holding S.à r.l
Presidential Partners S.A	S-Partners S.A
ProLogis Belgium VII S.à r.l158307	Sphinx Luxco B S.à r.l
ProLogis European Finance XX S.à r.l 158308	•
ProLogis European Holdings VIII S.à r.l.	



Hypo Portfolio Selection Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert. R.C.S. Luxembourg B 61.843.

Extrait des résolutions du Conseil d'Administration tenu à Luxembourg le 30 septembre 2014

Les Administrateurs prennent acte de la démission de Monsieur Marc-André BECHET de sa fonction d'administrateur de la Société avec effet au 10 juillet 2014.

Les Administrateurs décident de coopter Monsieur John PAULY avec adresse professionnelle au 12, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg en qualité d'administrateur et président de la Société, en remplacement de Monsieur Marc-André BECHET, administrateur démissionnaire, avec effet au 30 septembre 2014.

Cette nomination est sujette à ratification lors de la prochaine assemblée générale ordinaire des actionnaires de la Société.

Luxembourg, le 2 octobre 2014.

Pour HYPO PORTFOLIO SELECTION SICAV

BANQUE DEGROOF LUXEMBOURG S.A.

Agent Domiciliataire

Référence de publication: 2014157353/19.

(140178231) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2014.

GCMT (Global Commerce Mondial Trading) Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 17, boulevard Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 180.344.

- Constituée suivant acte reçu par Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, L-LUXEMBOURG, en date du 18 septembre 2013, publié au Mémorial, Recueil Spécial C n° 2767 du 6 novembre 2013.

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue au siège social de la société en date du 23 septembre 2014, que les décisions suivantes ont été prises:

- Transfert du siège social de la société du 54, boulevard Napoléon 1 ^{er} , L-2210 LUXEMBOURG au 17, boulevard Roosevelt, L-2450 LUXEMBOURG;
- Suite à la démission de Messieurs Patrick WILWERT, Romain KETTEL et Norbert MEISCH, administrateurs et de Monsieur Patrick WILWERT, administrateur-délégué, est nommé Monsieur Ronald A. BEAU, administrateur de société, demeurant professionnellement 11, rue d'Italie, CH-2104 GENEVE en tant qu'administrateur unique;
- BEAU HLB (Audit) S.A., société anonyme, sous le numéro CHE-114.885.759, avec siège social à 11, rue d'Italie, CH-1204 GENEVE, est nommé commissaire aux comptes en remplacement de COMMISSAIRE AUX COMTES S.A..

Les mandats d'administrateur et de commissaire aux comptes prendront fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2020.

Luxembourg, le 9 octobre 2014.

Pour la société GCMT (Global Commerce Mondial Trading) Luxembourg S.A.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Référence de publication: 2014157321/23.

(140178911) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2014.

Solix Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 173.548.

EXTRAIT

En date du 07 octobre 2014, l'Associé Unique a adopté les résolutions suivantes:

- La démission de Asa Ahlund en tant que gérant A est acceptée avec effet au 30 août 2014.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 09 octobre 2014.

Référence de publication: 2014157613/12.

(140178971) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2014.



Patron Noosa Devco (Adderbury) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 179.165.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 octobre 2014.

Référence de publication: 2014157512/10.

(140178888) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2014.

Patron Project XVI S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 154.169.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014157513/10.

(140178623) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2014.

Perseus Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 157.465.

Les comptes consolidés au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014157517/10.

(140178780) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2014.

ProLogis Belgium VII S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 94.411.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014157524/9.

(140178582) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2014.

Sirdi Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 370, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 134.003.

Extrait de résolution prise par l'assemblée générale tenue extraordinairement le 19 septembre 2014

Après avoir délibéré, l'Assemblée prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1. Monsieur Claude Schroeder, demeurant au 498, route de Thionville L-5886 Alzingen a été nommé administrateur jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2019 en remplacement de Monsieur Herbert Grossmann décédé le 16 juin 2014.

Pour extrait conforme

Pierre Goffinet

Administrateur

Référence de publication: 2014157634/15.

(140178674) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2014.



Plexus Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 13.000,00.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon. R.C.S. Luxembourg B 186.603.

EXTRAIT

Une erreur matérielle s'est glissée dans l'introduction du dépôt référencée sous L140103278 effectué en date du 20/06/2014.

La rectification de ladite erreur, concerne la date de la décision de démettre ad nutum Monsieur Giovanni Vittore de ses fonctions de membre du conseil de gérance de la Société et ce avec effet immédiat, qui a été prise par l'actionnaire unique de la Société en date du 18 juin 2014, et non le 18 juillet 2014.

Pour mention aux fin de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Rectification faite à Luxembourg, le 8 octobre 2014.

Référence de publication: 2014157520/16.

(140178322) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2014.

ProLogis European Finance XX S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 141.584.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014157525/9.

(140178458) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2014.

ProLogis European Holdings VIII S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 96.998.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014157526/9.

(140178459) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2014.

Parsifal SPF S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11A, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 42.472.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014157560/10.

(140178929) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2014.

Phenix Investissements S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 65.854.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2014157568/10.

(140178686) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2014.



ProLogis European Holdings XIX S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 141.590.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014157527/9.

(140178456) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2014.

ProLogis European Holdings XV S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 141.614.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014157528/9.

(140178465) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2014.

Premier Farnell International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 71.762.

Extrait des décisions prises par le conseil de gérance en date du 8 octobre 2014

Le siège a été transféré de L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert avec effet au 1 er mars 2014.

Luxembourg, le 9 octobre 2014.

Pour extrait sincère et conforme

Pour PREMIER FARNELL INTERNATIONAL S.à r.l.

Un Mandataire

Référence de publication: 2014157572/14.

(140178995) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2014.

Premium Car Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8821 Koetschette, 10, Z.I. Riesenhaff.

R.C.S. Luxembourg B 176.067.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014157573/10.

(140178618) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2014.

P4 Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 86.388.

Les comptes au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

P4 INVESTMENTS S.A.

Alexis DE BERNARDI / Régis DONATI

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2014157581/12.

(140178445) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2014.



ProLogis European Holdings XVII S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 137.200.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014157529/9.

(140178457) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2014.

ProLogis Netherlands XVII S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 71.110.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014157530/9.

(140178460) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2014.

Plus Equity Gate S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 102.273.

EXTRAIT

Il résulte de l'assemblée générale extraordinaire de la Société tenue en date du 8 octobre 2014 que

- La démission de M. Olivier LIEGEOIS, administrateur de catégorie A et Président du Conseil d'Administration de la Société, a été acceptée avec effet au 29 août 2014;
- La personne suivante a été nommée administrateur de catégorie A de la Société, avec effet au 29 août 2014 et ce jusqu'à l'assemblée générale qui statuera sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2019:
- * Mme Sandrine BISARO, née le 28 juin 1969 à Metz, France, résidant professionnellement au 16, avenue Pasteur L-2310 Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 octobre 2014.

Référence de publication: 2014157570/17.

(140178276) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2014.

PSPEUR, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 124, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 112.797.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire de l'Associé Unique tenue le 25 septembre 2014

Il a été décidé:

de nommer Monsieur Jean Paul Gennari, directeur général, né le 25 janvier 1958, demeurant à L-3317 Bergem, 20 Um Breimentrausch, en qualité de gérant de catégorie B, pour une durée indéterminée.

Le Conseil de Gérance se compose donc comme suit:

Catégorie A:

Monsieur Michael Rosenfeld, Madame Martine Légaré et Madame Marie Falardeau

Catégorie B:

Monsieur Marcel Krier, Monsieur Marcel Stephany, Madame Véronique Wauthier, Monsieur Pierre Hamel et Monsieur Jean-Paul Gennari.

Extrait certifié conforme

Mandataire

Référence de publication: 2014157578/19.

(140178940) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2014.



ProLogis Spain II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 65.261.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014157531/9.

(140178463) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2014.

ProLogis Spain III S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 78.787.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014157532/9.

(140178462) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2014.

PS Assisted Living, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 2.908.950,00.

Siège social: L-1651 Luxembourg, 9, avenue Guillaume.

R.C.S. Luxembourg B 92.328.

Zu vorgenannter Firma teilen wir Ihnen mit, dass ein Mitglied des Geschäftsführerrates ausscheidet.

Herr Edward William Burnett, geb. am 06.10.1978, geschäftsansässig in: Westpark Drive 7902, McLean, VA 22102, USA,

scheidet zum 01.01.2014 als Geschäftsführer der Gesellschaft aus;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 09.07.2012.

Pour avis conforme

Bodo Demisch

Geschäftsführer

Référence de publication: 2014157577/16.

(140178388) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2014.

Qissme S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8011 Strassen, 283, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 145.337.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014157582/10.

(140178529) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2014.

Presidential Partners S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1924 Luxembourg, 43, rue Emile Lavandier.

R.C.S. Luxembourg B 22.569.

Les comptes annuels au 01.01.2013 au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014157574/10.

(140178779) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2014.



ProLogis Spain IV S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 78.788.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014157533/9.

(140178589) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2014.

ProLogis Spain S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 60.897.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014157534/9.

(140178590) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2014.

PSPLUX, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 124, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 112.796.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire de l'Associé Unique tenue le 25 septembre 2014

Il a été décidé:

de nommer Monsieur Jean-Paul Gennari, directeur général, né le 25 janvier 1958, demeurant à L-3317 Bergem, 20 Um Breimentrausch, en qualité de gérant de catégorie B, pour une durée indéterminée.

Le Conseil de Gérance se compose donc comme suit:

Catégorie A:

Madame Martine Légaré, Madame Marie Falardeau et Monsieur Stéphane Jalbert

Catégorie B:

Monsieur Marcel Krier, Monsieur Marcel Stephany, Madame Véronique Wauthier, Monsieur Pierre Hamel et Monsieur Jean-Paul Gennari.

Extrait certifié conforme

Mandataire

Référence de publication: 2014157579/19.

(140178917) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2014.

S-Partners S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1212 Luxembourg, 3, rue des Bains.

R.C.S. Luxembourg B 125.625.

Extrait de l'Assemblée générale du 22 septembre 2014

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale de la société, tenue à Luxembourg le 22 septembre 2014, que les résolutions suivantes ont été adoptées:

- L'assemblée générale décide de renouveler les mandats de Jean Van Den Bosch, Robin Evans, Géraldine Urbain aux postes d'administrateurs de la société, et ce, jusqu'à l'assemblée générale annuelle à tenir en 2020.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 septembre 2014.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2014157606/17.

(140178890) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2014.



ProLogis Spain V S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 78.789.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014157535/9.

(140178455) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2014.

ProLogis Spain VI S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 78.790.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014157536/9.

(140178461) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2014.

Rembrandt III S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.231.550,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 88.973.

Il résulte de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la Société en date du 24 septembre 2014 que le mandat de Mme. Corine Frérot en tant que gérante unique de la Société est renouvelé pour une période d'un an, soit jusqu'à la prochaine assemblée statuant sur les comptes au 31 décembre 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 octobre 2014.

Pour extrait conforme Rembrandt III S.à. r.l.

Référence de publication: 2014157591/15.

(140178454) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2014.

ProLogis Spain VII S.àr.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 78.791.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014157537/9.

(140178588) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2014.

Sphinx Luxco B S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 137.765,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 163.910.

Le dépôt rectificatif des comptes annuels au 31 décembre 2013 déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg le 28 août 2014, sous la référence L140154339 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 octobre 2014.

Référence de publication: 2014157615/12.

(140178645) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2014.



Kellogg Lux VI S.àr.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: RUB 1.001.200,00.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf. R.C.S. Luxembourg B 146.432.

In the year two thousand and fourteen, on the twenty-third day of the month of July.

Before Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Prime Bond Holdings Limited, a company incorporated and existing under the laws of Cyprus, having its registered office at 284, Arch. Markarios III, Fortuna Court, Block B, 2 nd floor, P.C. 3105 Limassol, Republic of Cyprus,

here represented by Solange Wolter-Schieres, notary's clerk, professionally residing in Luxembourg,

by virtue of a proxy given on 7 July 2014, The said proxy after having been signed ne varietur by the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to this deed to be filed with it with the registration authorities.

Such appearing party, represented as aforementioned, declared being the sole shareholder of Kellogg Lux VI S.àr.l. (the "Company"), a société à responsabilité limitée having its registered office at 560A, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, registered with the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg under number B 146 432, incorporated by deed of the undersigned notary on 15 th May 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") number 1229 on 25 th June 2009. The articles have been amended for the last time by deed of the undersigned notary dated 8 February 2012 published in the Mémorial number 937 on 14 April 2012.

The proxy holder declared and requested the notary to record that:

- 1. The sole shareholder holds all two thousand five hundred one (2,502) shares in issue in the Company, so that decisions can validly be taken on all items of the agenda.
 - 2. The items on which resolutions are to be passed are as follows:
- A. Increase of the issued share capital of the Company by an amount of four hundred Roubles (RUB 400) so as to bring it from currently one million and eight hundred Roubles (RUB 1,000,800) to one million one thousand two hundred Roubles (RUB 1,001,200) by the issue of one (1) new share having a nominal value of four hundred Roubles (RUB 400) (the "New Share"), for a total subscription price of eight million five hundred thousand Roubles (RUB 8,500,000) (the "Subscription Price").
- B. Subscription of the New Share and payment of the Subscription Price by the sole shareholder of the Company of eight million five hundred thousand Roubles (RUB 8,500,000) by way of incorporation of the profits carried forward.
- C. Allocation out of the Subscription Price of an amount of four hundred Roubles (RUB 400) to the share capital and the balance to a non freely distributable reserve.
 - D. Consequential amendment of the first sentence of article 5 of the articles of incorporation.

The decisions taken by the sole shareholder are as follows:

First resolution

It is resolved to increase the issued share capital of the Company by an amount of four hundred Roubles (RUB 400) so as to bring it from currently one million and eight hundred Roubles (RUB 1,000,800) to one million one thousand two hundred Roubles (RUB 1,001,200) by the issue of one (1) new share having a nominal value of four hundred Roubles (RUB 400) (the "New Share"), for a total subscription price of eight million five hundred thousand Roubles (RUB 8,500,000) (the "Subscription Price"), to be paid up by way of incorporation of the profits carried forward for an amount of eight million five hundred thousand Roubles (RUB 8,500,000).

Second resolution

The New Share have been subscribed and the Subscription Price has been fully paid up by the sole shareholder of the Company, here represented as aforementioned, by way of incorporation of profits carried forward of an amount of eight million five hundred thousand Roubles (RUB 8,500,000).

The existence and the amount of the profits carried forward has been proved to the sole shareholder, who acknowledges it, and to the undersigned notary, who notices it, pursuant to an interim balance sheet of the Company established as at 27 June 2014.

Third resolution

It is resolved to allocate the Subscription Price of the New Share as follows: four hundred Roubles (RUB 400) shall be allocated to the share capital account the balance shall be allocated to a non freely distributable reserve, in accordance with article 14 of the articles of incorporation of the Company.



Fourth resolution

As a result of the preceding increase of share capital, it is resolved to amend the first sentence of article 5 of the articles of incorporation so as to read as follows:

"The issued share capital of the Company is set at one million thousand two hundred Roubles (RUB 1,001,200) divided into two thousand five hundred three (2,503) shares with a par value of four hundred Roubles (RUB 400) each."

Cost and expenses

The costs, expenses, remunerations or changes in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its increase of share capital are estimated at EUR 2,500.-.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that at the request of the parties hereto, these minutes are drafted in English followed by a French translation; at the request of the same appearing person in case of divergences between the English and the French version, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg on the day before mentioned.

After reading these minutes the appearing party signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille quatorze, le vingt-trois juillet.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu

Prime Bond Holdings Limited, une société créée et existant sous les lois de Chypre, ayant son siège social à 284, Arch. Markarios III, Fortuna Court, Block B,2 nd Floor, P.C. 3105 Limassol, République de Chypre et étant enregistrée auprès du Department of Registrar of Companies and Official Receivers Nicosie de République de Chypre sous le numéro 205416,

ici représentée par Madame Solange Wolter-Schieres, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration lui délivrée en date du 7 juillet 2014.

La prédite procuration, après avoir été signée ne varietur par la comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La comparante, représentée comme prédécrit, déclare être l'unique urétant l'associé unique de Kellogg Lux VI S.àr.l. (la «Société»), une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 560A, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 146 432, constituée par un acte du notaire soussigné en date du 15 mai 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») numéro 1229 du 25 juin 2009. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte du notaire soussigné en date du 8 février 2012 publié au Mémorial numéro 937 du 14 avril 2012.

Le porteur de la procuration a déclaré et prié le notaire d'acter que:

- 1. L'associé unique détient toutes les deux mille cinq cent deux (2.502) parts sociales émises de la Société, de sorte que des résolutions peuvent être valablement prises sur tous les points portés à l'ordre du jour.
 - 2. Les points sur lesquels des résolutions doivent être prises sont les suivants:
- A. Augmentation du capital social émis de la Société d'un montant de quatre cents Roubles (RUB 400) afin de le porter de son montant actuel d'un million huit cents Roubles (RUB 1.000.800) à un million mille deux cents Roubles (RUB 1.001.200) par l'émission de une (1) nouvelle part sociale d'une valeur nominale de quatre cents Roubles (RUB 400) (les «Nouvelles Parts Sociales») pour un prix total de souscription de huit millions cinq cent mille Roubles (RUB 8.500.000) (le «Prix de Souscription»).
- B. Souscription des Nouvelles Parts Sociales et paiement du Prix de Souscription par l'associé unique de la Société de huit millions cinq cent mille Roubles (RUB 8.500.000) par incorporation des bénéfices reportés.
- C. Attribution sur le Prix de Souscription d'un montant de quatre cents Roubles (RUB 400) au capital social et du solde à une réserve non librement distribuable.
 - D. Modification consécutive de la première phrase de l'article 5 des statuts.

Les décisions prises par l'associé unique sont les suivantes:

Première résolution

Il est décidé d'augmenter le capital social émis de la Société d'un montant de quatre cents Roubles (RUB 400) afin de le porter de son montant actuel d'un million huit cents Roubles (RUB 1.000.800) à un million mille deux cents Roubles (RUB 1.001.200) par l'émission de une (1) nouvelle part sociale d'une valeur nominale de quatre cents Roubles (RUB 400) (la «Nouvelle Part Sociale») pour un prix total de souscription de huit millions cinq cent mille Roubles (RUB 8.500.000) (le «Prix de Souscription»), devant être libérée par incorporation des bénéfices reportés pour un montant de huit millions cinq cent mille Roubles (RUB 8.500.000).



Deuxième résolution

Les Nouvelles Parts Sociales ont été souscrites et le Prix de Souscription a été payé intégralement par l'associé unique, ici représenté comme il est dit, par incorporation des bénéfices reportés pour un montant de huit millions cinq cent mille Roubles (RUB 8 500.000).

L'existence et le montant des bénéfices reportés ont été démontrés à l'associé unique, qui le reconnaît, et au notaire instrumentant, qui le constate, en vertu du bilan intérimaire de la Société établi au 27 juin 2014.

Troisième résolution

Il est décidé d'attribuer le Prix de Souscription de la Nouvelle Part Sociale comme suit: quatre cents Roubles (RUB 400) devront être attribués au capital social et le solde devra être attribué à une réserve non librement distribuable, conformément à l'article 14 des statuts de la Société.

Quatrième résolution

Suite à l'augmentation précitée du capital social, il est décidé de modifier la première phrase du premier paragraphe de l'article 5 des statuts comme suit:

«Le capital social émis de la Société est fixé à un million mille deux cents Roubles (RUB 1.001.200) divisé en deux mille cinq cent trois (2.503) parts sociales d'une valeur nominale de quatre cents Roubles (RUB 400) chacune.»

Frais et dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison de son augmentation de capital sont évalués à EUR 2.500,-.

Le notaire soussigné qui connaît et parle la langue anglaise constate que sur demande des parties, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction française; sur demande des mêmes parties et en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite, la partie comparante a signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: S. WOLTER et H. HELLINCKX

Enregistré à Luxembourg A.C., le 31 juillet 2014. Relation: LAC/2014/36344. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 6 octobre 2014.

Référence de publication: 2014153715/136.

(140175850) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2014.

Iberian Retail Holdings (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 43, avenue J.F. Kennedy. R.C.S. Luxembourg B 190.668.

STATUTES

In the year two thousand and fourteen, on the twenty ninth day of August

Before the undersigned, Maître Joseph Elvinger, Civil Law notary, residing in Luxembourg Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Ares European Real Estate Fund IV, LP, a limited partnership registered with the Division of Corporations of Delaware under number 5362677, with registered address at 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808,

hereby represented by Sara Lecomte, notary clerk residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal, and

After signature ne varietur by the authorised representative of the appearing party and the undersigned notary, the power of attorney will remain attached to this deed to be registered with it.

The appearing party, represented as set out above, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. The name of the company is "Iberian Retail Holdings (Luxembourg) S.à r.l." (the Company). The Company is a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxem-



bourg, in particular the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of incorporation (the Articles).

Art. 2. Registered office.

- 2.1. The Company's registered office is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within that municipality by a resolution of the board of managers. It may be transferred to any other location in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.
- 2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers. If the board of managers determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent, and that those developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with ease of communication between that office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the developments or events in question have completely ceased. Any such temporary measures do not affect the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Corporate object.

- 3.1. The Company's object is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever, and the management of those participations. The Company may in particular acquire, by subscription, purchase and exchange or in any other manner, any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and, more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. Further, it may invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin. The Company may invest in real estate in Luxembourg or abroad, irrespective of the acquisition modalities including but not limited to the acquisition by way of sale or enforcement of security.
- 3.2. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. It may lend funds, including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. It may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over some or all of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person.
- 3.3. The Company may use any techniques, legal means and instruments to manage its investments efficiently and protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.
- 3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operation and any transaction with respect to real estate or movable property which, directly or indirectly, favours or relates to its corporate object.

Art. 4. Duration.

- 4.1. The Company is formed for an unlimited period.
- 4.2. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or more shareholders.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

- 5.1. The share capital is set at EUR 12,500 (twelve thousand five hundred Euro), represented by 12,500 (twelve thousand five hundred) shares in registered form, having a nominal value of EUR 1.00 (one Euro) each.
- 5.2. The share capital may be increased or reduced once or more by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

Art. 6. Shares.

- 6.1. The shares are indivisible and the Company recognises only one (1) owner per share.
- 6.2. The shares are freely transferable between shareholders.
- 6.3. When the Company has a sole shareholder, the shares are freely transferable to third parties.
- 6.4. When the Company has more than one shareholder, the transfer of shares (inter vivos) to third parties is subject to prior approval by shareholders representing at least three-quarters of the share capital.
- 6.5. A share transfer shall only be binding on the Company or third parties following notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the Luxembourg Civil Code.
- 6.6. A register of shareholders shall be kept at the registered office and may be examined by any shareholder on request.
 - 6.7. The Company may redeem its own shares, provided:
 - (i) it has sufficient distributable reserves for that purpose; or
 - (ii) the redemption results from a reduction in the Company's share capital.



III. Management - Representation

Art. 7. Appointment and Removal of managers.

- 7.1. The Company shall be managed by one or more managers appointed by a resolution of the shareholders, which sets the term of their office. The managers need not be shareholders.
 - 7.2. The managers may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholders.
 - Art. 8. Board of managers. If several managers are appointed, they shall constitute the board of managers (the Board).
 - 8.1. Powers of the board of managers
- (i) All powers not expressly reserved to the shareholders by the Law or the Articles fall within the competence of the Board, which has full power to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's corporate object.
 - (ii) The Board may delegate special or limited powers to one or more agents for specific matters.
 - 8.2. Procedure
- (i) The Board shall meet at the request of any manager, at the place indicated in the convening notice, which in principle shall be in Luxembourg.
- (ii) Written notice of any Board meeting shall be given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance, except in the case of an emergency, in which case the nature and circumstances of such shall be set out in the notice.
- (iii) No notice is required if all members of the Board are present or represented and each of them states that they have full knowledge of the agenda for the meeting. A manager may also waive notice of a meeting, either before or after the meeting. Separate written notices are not required for meetings which are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.
 - (iv) A manager may grant to another manager a power of attorney in order to be represented at any Board meeting.
- (v) The Board may validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. Resolutions of the Board shall be validly taken by a majority of the votes of the managers present or represented. Board resolutions shall be recorded in minutes signed by the chairperson of the meeting or, if no chairperson has been appointed, by all the managers present or represented.
- (vi) Any manager may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference, or by any other means of communication which allows all those taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. Participation by such means is deemed equivalent to participation in person at a duly convened and held meeting.
- (vii) Circular resolutions signed by all the managers (Managers' Circular Resolutions) shall be valid and binding as if passed at a duly convened and held Board meeting, and shall bear the date of the last signature.
 - 8.3. Representation
- (i) The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the single signature of any members of the board of managers.
- (ii) The Company shall also be bound towards third parties by the signature of any person(s) to whom special powers have been delegated by the Board.
- **Art. 9. Sole manager.** If the Company is managed by a sole manager, all references in the Articles to the Board, the managers or any manager are to be read as references to the sole manager, as appropriate.
- **Art. 10. Liability of the managers.** The managers shall not be held personally liable by reason of their office for any commitment they have validly made in the name of the Company, provided those commitments comply with the Articles and the Law.

IV. Shareholder(s)

Art. 11. General meetings of shareholders and shareholders' written resolutions.

- 11.1. Powers and voting rights
- (i) Unless resolutions are taken in accordance with article 11.1. (ii), resolutions of the shareholders shall be adopted at a general meeting of shareholders (each a General Meeting).
- (ii) If the number of shareholders of the Company does not exceed twenty-five (25), resolutions of the shareholders may be adopted in writing (the Shareholders' Circular Resolutions). Shareholders Circular Resolutions signed by all the shareholders are valid and binding as if passed at a General Meeting duly convened and held and bear the date of the last signature.
 - (iii) Each share entitles the holder to one (1) vote.
 - 11.2. Notices, quorum, majority and voting procedures
- (i) The shareholders may be convened to General Meetings by the Board. The Board must convene a General Meeting following a request from any manager or from shareholders representing more than one-tenth (1/10) of the share capital.



- (ii) Written notice of any General Meeting shall be given to all shareholders at least eight (8) days prior to the date of the meeting, except in the case of an emergency, in which case the nature and circumstances of such shall be set out in the notice.
- (iii) When resolutions are to be adopted in writing, the Board shall send the text of such resolutions to all the share-holders. The shareholders shall vote in writing and return their vote to the Company within the timeline fixed by the Board. Each manager shall be entitled to count the votes.
 - (iv) General Meetings shall be held at the time and place specified in the notices.
- (v) If all the shareholders are present or represented and consider themselves duly convened and informed of the agenda of the General Meeting, it may be held without prior notice.
- (vi) A shareholder may grant written power of attorney to another person (who need not be a shareholder), in order to be represented at any General Meeting.
- (vii) Resolutions to be adopted at General Meetings shall be passed by shareholders owning more than one-half of the share capital. If this majority is not reached at the first General Meeting, the shareholders shall be convened by registered letter to a second General Meeting and the resolutions shall be adopted at the second General Meeting by a majority of the votes cast, irrespective of the proportion of the share capital represented.
- (viii) The Articles may only be amended with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital.
- (ix) Any change in the nationality of the Company and any increase in a shareholder's commitment to the Company shall require the unanimous consent of the shareholders.
- (x) Shareholders' Circular Resolutions are passed with the quorum and majority requirements set forth above and shall bear the date of the last signature received prior to the expiry of the timeline fixed by the Board.

Art. 12. Sole shareholder. When the number of shareholders is reduced to one (1):

- (i) the sole shareholder shall exercise all powers granted by the Law to the General Meeting;
- (ii) any reference in the Articles to the shareholders, the General Meeting, or the Shareholders' Circular Resolutions is to be read as a reference to the sole shareholder or the sole shareholder's resolutions, as appropriate; and
 - (iii) the resolutions of the sole shareholder shall be recorded in minutes or drawn up in writing.

V. Annual accounts - Allocation of profits

Art. 13. Financial year and approval of annual accounts.

- 13.1. The financial year begins on the first (1) of January and ends on the thirty-first (31) of December of each year.
- 13.2. Each year, the Board must prepare the balance sheet and profit and loss accounts, together with an inventory stating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising the Company's commitments and the debts owed by its managers and shareholders to the Company.
 - 13.3. Any shareholder may inspect the inventory and balance sheet at the registered office.
- 13.4. The balance sheet and profit and loss account are approved at the annual General Meeting or by way of Shareholders' Circular Resolutions within six (6) months following the closure of the financial year.

Art. 14. Allocation of profits.

- 14.1. Five per cent (5%) of the Company's annual net profits must be allocated to the reserve required by law (the Legal Reserve). This requirement ceases when the Legal Reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the share capital.
- 14.2. The shareholders shall determine the allocation of the balance of the annual net profits. They may decide on the payment of a dividend, to transfer the balance to a reserve account, or to carry it forward in accordance with the applicable legal provisions.
 - 14.3. Interim dividends may be distributed at any time, subject to the following conditions:
 - (i) the Board must draw up interim accounts;
- (ii) the interim accounts must show that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed the profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by profits carried forward and distributable reserves, and reduced by losses carried forward and sums to be allocated to the Legal Reserve;
- (iii) within two (2) months of the date of the interim accounts, the Board must resolve to distribute the interim dividends; and
- (iv) taking into account the assets of the Company, the rights of the Company's creditors must not be threatened by the distribution of an interim dividend.
- If the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the shareholders must refund the excess to the Company.



VI. Dissolution - Liquidation

- 15.1 The Company may be dissolved at any time by a resolution of the shareholders adopted with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital. The shareholders shall appoint one or more liquidators, who need not be shareholders, to carry out the liquidation, and shall determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the shareholders, the liquidators shall have full power to realise the Company's assets and pay its liabilities.
- 15.2 The surplus (if any) after realisation of the assets and payment of the liabilities shall be distributed to the share-holders in proportion to the shares held by each of them.

VII. General provisions

- 16.1 Notices and communications may be made or waived, Managers' Circular Resolutions and Shareholders' Circular Resolutions may be evidenced, in writing, by fax, e-mail or any other means of electronic communication.
- 16.2 Powers of attorney may be granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a manager, in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.
- 16.3 Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfil all legal requirements for being deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of the Managers' Circular Resolutions, the resolutions adopted by the Board by telephone or video conference or the Shareholders' Circular Resolutions, as the case may be, may appear on one original or several counterparts of the same document, all of which taken together shall constitute one and the same document.
- 16.4 All matters not expressly governed by these Articles shall be determined in accordance with the applicable law and, subject to any non-waivable provisions of the law, with any agreement entered into by the shareholders from time to time.

Transitional provision

The Company's first financial year shall begin on the date of this deed and shall end on the thirty-first (31 st) of December 2014.

Subscription and payment.

Ares European Real Estate Fund IV, L.P., represented as stated above, subscribes for twelve thousand five hundred (12,500) shares in registered form, having a nominal value of one Euro (Euro 1.00) each, and agrees to pay them in full by a contribution in cash of twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500.-).

The amount of twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500.-) is at the Company's disposal and evidence of such amount has been given to the undersigned notary.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately one thousand two hundred euros (EUR 1,200.-).

Resolutions of the shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, its sole shareholder, representing the entire subscribed capital, adopted the following resolutions:

- 1. The sole shareholder resolved to set at three (3) the number of managers, and further resolved to appoint the following persons as managers with immediate effect and for an undetermined period:
- Anne Delord, born in Paris, France on 22 nd February 1974, professionally residing at 43, avenue John F Kennedy, L-1855 Luxembourg;
- Priscille Fourneaux, born in Haine-Saint-Paul, Belgium on 4 th May 1969, professionally residing at 43, avenue John F Kennedy, L-1855 Luxembourg and;
- Luke Hamill, born in Margate, United Kingdom on 16 th January 1978 professionally residing at 10 New Burlington Street, 6 th Floor, London W1S 3BE, United Kingdom.
- 2. The registered office of the Company is located at 43, avenue JF Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states at the request of the appearing party that this deed is drawn up in English, followed by a French version, and that in the case of discrepancies, the English version prevails.

This notarial deed is drawn up in Luxembourg, on the date stated above.

After reading this deed aloud, the notary signs it with the authorised representative of the appearing party.



Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le vingt-neuvième jour de septembre

Par devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Ares European Real Estate Fund IV, L.P., une société en commondite, ayant son siège social au 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808, Etats-Unis, immatriculée auprès du Division of Corporations of Delaware sous le numéro 5362677.

représentée par Sara Lecomte, clerc de notaire, avec adresse professionnelle à 15 côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Après avoir été signée ne variateur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, ladite procuration restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a prié le notaire instrumentant d'acter de la façon suivante les statuts d'une société à responsabilité limitée qui est ainsi constituée:

I. Dénomination - Siège social - Objet - Durée

Art. 1 ^{er} . Dénomination. Le nom de la société est "Iberian Retail Holdings (Luxembourg) S.à r.l." (la Société). La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social.

- 2.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans cette même commune par décision du conseil de gérance. Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des associés, selon les modalités requises pour la modification des Statuts.
- 2.2. Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du conseil de gérance. Lorsque le conseil de gérance estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature à compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

- 3.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt, prêts, créances et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs mobilières et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.
- 3.2. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de tous types de titres et instruments de dette ou de capital. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées (comprenant société mère et société soeur), ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.
- 3.3. La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.
- 3.4. La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

Art. 4. Durée.

4.1. La Société est formée pour une durée indéterminée.



4.2. La Société ne sera pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital.

- 5.1. Le capital social est fixé à EUR 12.500 (douze mille cinq cents euros) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales de EUR 1.00 (un Euro) chacune.
- 5.2. Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales.

- 6.1. Les parts sociales sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par part sociale.
- 6.2. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.
- 6.3. Lorsque la Société a un associé unique, les parts sociales sont librement cessibles aux tiers.
- 6.4. Lorsque la Société a plus d'un associé, la cession des parts sociales (inter vivos) à des tiers est soumise à l'accord préalable des associés représentant au moins les trois-quarts du capital social.
- 6.5. Une cession de parts sociales ne sera opposable à l'égard de la Société ou des tiers, qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par celle-ci conformément à l'article 1690 du Code Civil luxembourgeois.
 - 6.6. Un registre des associés est tenu au siège social et peut être consulté à la demande de chaque associé.
 - 6.7. La Société peut racheter ses propres parts sociales à condition ou:
 - (i) qu'elle ait des réserves distribuables suffisantes à cet effet; ou
 - (ii) que le rachat résulte de la réduction du capital social de la Société.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Nomination et Révocation des gérants.

- 7.1. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants nommés par une résolution des associés, qui fixe la durée de leur mandat. Les gérants ne doivent pas nécessairement être associés.
 - 7.2. Les gérants sont révocables à tout moment, avec ou sans raison, par une décision des associés.
 - Art. 8. Conseil de gérance. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront le conseil de gérance (le Conseil)
 - 8.1. Pouvoirs du conseil de gérance
- (i) Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts aux associés sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.
- (ii) Des pouvoirs spéciaux ou limités peuvent être délégués par le Conseil à un ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.
 - 8.2. Procédure
- (i) Le Conseil se réunit sur convocation d'un gérant au lieu indiqué dans l'avis de convocation, qui en principe, sera au Luxembourg.
- (ii) Il sera donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du Conseil au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence seront mentionnées dans la convocation à la réunion.
- (iii) Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et si chacun d'eux déclare avoir parfaitement connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un gérant peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant dans des lieux et à des heures fixés dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.
 - (iv) Un gérant peut donner une procuration à un autre gérant afin de le représenter à toute réunion du Conseil.
- (v) Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée. Les décisions du Conseil seront valablement prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion ou, si aucun président n'a été nommé, par tous les gérants présents ou représentés.
- (vi) Tout gérant peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visioconférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue.
- (vii) Des résolutions circulaires signées par tous les gérants (des Résolutions Circulaires des Gérants) sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.
 - 8.3. Représentation



- (i) La Société sera engagée par la signature du gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la signature individuelle des membres du conseil de gérance.
- (ii) La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toute(s) personne(s) à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués par le Conseil.
- **Art. 9. Gérant unique.** Si la Société est gérée par un gérant unique, toute référence dans les Statuts au Conseil ou aux gérants doit être considérée, le cas échéant, comme une référence au gérant unique.
- Art. 10. Responsabilité des gérants. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

IV. Associé(s)

Art. 11. Assemblées générales des associés et Résolutions écrites des associés.

- 11.1. Pouvoirs et droits de vote
- (i) Sauf lorsque des résolutions sont adoptées conformément à l'article 11.1.
- (ii), les résolutions des associés sont adoptées en assemblée générale des associés (chacune une Assemblée Générale).
- (ii) Si le nombre des associés de la Société ne dépasse pas vingt-cinq (25), les résolutions des associés peuvent être adoptées par écrit (des Résolutions Ecrites des Associés).
 - (iii) Chaque part sociale donne droit à un (1) vote.
 - 11.2. Convocations, quorum, majorité et procédure de vote
- (i) Les associés peuvent être convoqués aux Assemblées Générales à l'initiative du Conseil. Le Conseil doit convoquer une Assemblée Générale à la demande des associés représentant plus de dix pourcent (10%) du capital social.
- (ii) Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les associés au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence doivent être précisées dans la convocation à ladite assemblée.
- (iii) Si des résolutions sont adoptées par écrit, le Conseil communique le texte des résolutions à tous les associés. Les associés votent par écrit et envoient leur vote à la Société endéans le délai fixé par le Conseil. Chaque gérant est autorisé à compter les votes.
 - (iv) Les Assemblées Générales sont tenues au lieu et heure précisés dans les convocations.
- (v) Si tous les associés sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été valablement convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable.
- (vi) Un associé peut donner une procuration écrite à toute autre personne, associé ou non, afin de le représenter à toute Assemblée Générale.
- (vii) Les décisions de l'Assemblée Générale sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première Assemblée Générale, les associés sont convoqués par lettre recommandée à une seconde Assemblée Générale et les décisions sont adoptées par l'Assemblée Générale à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.
- (viii) Les Statuts ne peuvent être modifiés qu'avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social.
- (ix) Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un associé dans la Société exige le consentement unanime des associés.
- (x) Des Résolutions Ecrites des Associés sont adoptées avec le quorum de présence et de majorité détaillés ci-avant. Elles porteront la date de la dernière signature reçue endéans le délai fixé par le Conseil.

Art. 12. Associé unique. Dans le cas où le nombre des associés est réduit à un (1):

- (i) l'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale;
- (ii) toute référence dans les Statuts aux associés, à l'Assemblée Générale ou aux Résolutions Circulaires des Associés doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à l'associé unique ou aux résolutions de ce dernier; et
 - (iii) les résolutions de l'associé unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices

Art. 13. Exercice social et Approbation des comptes annuels.

- 13.1. L'exercice social commence le premier (1) janvier et se termine le trente-et-un (31) décembre de chaque année.
- 13.2. Chaque année, le Conseil doit dresser le bilan et le compte de profits et pertes, ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes du ou des gérants et des associés envers la Société.
 - 13.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social.
 - 13.4. Le bilan et le compte de profits et pertes doivent être approuvés de la façon suivante:



- (i) si le nombre des associés de la Société ne dépasse pas vingt-cinq (25), dans les six (6) mois de la clôture de l'exercice social en question, soit (a) par l'Assemblée Générale annuelle (si elle est tenue), soit (b) par voie de Résolutions Ecrites des Associés; ou
 - (ii) si le nombre des associés de la Société dépasse vingt-cinq (25), par l'Assemblée Générale annuelle.
- 13.5. L'Assemblée Générale annuelle (si elle a lieu) se tient à l'adresse du siège social ou en tout autre lieu dans la municipalité du siège social, comme indiqué dans la convocation.

Art. 14. Affectation des bénéfices.

- 14.1. Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve requise par la Loi (la Réserve Légale). Cette affectation cesse d'être exigée quand la Réserve Légale atteint dix pour cent (10 %) du capital social.
- 14.2. Les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Ils peuvent allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à un compte de réserve ou le reporter en respectant les dispositions légales applicables.
 - 14.3. Des dividendes intérimaires peuvent être distribués à tout moment, aux conditions suivantes:
 - (i) des comptes intérimaires sont établis par le Conseil;
- (ii) ces comptes intérimaires doivent montrer que suffisamment de bénéfices et autres réserves (y compris la prime d'émission) sont disponibles pour une distributions, étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;
- (iii) la décision de distribuer les dividendes intérimaires doit être adoptée par le Conseil dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires; et
 - (iv) compte tenu des actifs de la Société, les droits des créanciers de la Société ne doivent pas être menacés.
- Si les dividendes intérimaires qui ont été distribués excèdent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, le Conseil a le droit de réclamer la répétition des dividendes ne correspondant pas à des bénéfices réellement acquis et les associés doivent immédiatement reverser l'excès à la Société à la demande du Conseil.

VI. Dissolution - Liquidation

- 15.1. La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution des associés adoptée par la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois quarts du capital social. Les associés nommeront un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être associés, pour réaliser la liquidation et détermineront leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire des associés, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.
- 15.2. Le boni de liquidation après la réalisation des actifs et le paiement des dettes, s'il y en a, est distribué aux associés proportionnellement aux parts sociales détenues par chacun d'entre eux.

VII. Dispositions générales

- 16.1. Les convocations et communications, ainsi que les renonciations à celles-ci, peuvent être faites, et les Résolutions Circulaires des Gérants ainsi que les Résolutions Ecrites des Associés peuvent être établies par écrit, par téléfax, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.
- 16.2. Les procurations peuvent être données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un gérant conformément aux conditions acceptées par le Conseil.
- 16.3. Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition de satisfaire aux conditions légales pour être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des Résolutions Circulaires des Gérants, des résolutions adoptées par le Conseil par téléphone ou visioconférence et des Résolutions Ecrites des Associés, selon le cas, sont apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.
- 16.4. Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord présent ou futur conclu entre les associés.

Disposition transitoire

Le premier exercice social de la Société commence à la date du présent acte et s'achèvera le trente-et-un (31) décembre 2014.

Souscription et libération

Ares European Real Estate Fund IV, L.P., représentée comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à douze mille cinq cents (12.500) parts sociales sous forme nominative, d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, et de les libérer intégralement par un apport en numéraire de douze mille cinq cent euros (EUR 12.500,-).



Le montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) est à disposition de la Société, preuve ayant été donnée au notaire instrumentant.

Frais

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société du fait de sa constitution s'élèvent approximativement à mille deux cents (EUR 1.200,-).

Résolutions de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé unique de la Société, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes:

- 1. Le nombre de gérants est fixé à trois (3) et les personnes suivantes sont nommées en qualité de gérants avec effet immédiat et pour une durée indéterminée:
- Anne Delord, née le 22 février 1974 à Paris, France ayant son adresse professionnelle au 43 avenue John F Kennedy, L-1855, Luxembourg.
- Priscille Fourneaux, née le 4 mai 1969 à Haine-Saint-Paul, Belgique, ayant son adresse professionnelle au 43 avenue John F Kennedy, L-1855 Luxembourg et;
- Luke Hamill, né le 16 janvier 1978, à Margate, Royaume-Uni ayant son adresse professionnel au 10 New Burlington Street, London, W1S 3BE, Royaume-Uni.
- 2. Le siège social de la Société est établi au 43, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que, à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et qu'en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fait foi.

Fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: S. LECOMTE, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 30 septembre 2014. Relation: LAC/2014/45297. Reçu soixante-quinze euros (75,-€).

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la Société sur sa demande.

Luxembourg, le 6 octobre 2014.

Référence de publication: 2014153659/484.

(140175862) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2014.

IHS Global Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 190.659.

STATUTES

In the year two thousand and fourteen, on the twenty-third day of September.

Before us, Maître Francis Kesseler, notary residing at Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

IHS Inc., a company incorporated under the law of the United States of America, having its registered office at 15 Inverness Way East Englewood, Colorado 80112, United States of America, registered with the Secretary of State of Delaware under the number 2400331,

here represented by Mrs. Sophie Henryon, private employee, residing professionally at 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy signed "ne varietur" by the attorney and the undersigned notary will remain attached to the present deed, in order to be recorded with it.

The appearing party represented as stated above has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:



I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. The name of the private limited liability company is "IHS Global Luxembourg S.à r.l." (the "Company"). The Company is a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and, in particular, the law of August 10, 1915, on commercial companies, as amended (the "Law"), and these articles of association (the "Articles").

Art. 2. Registered office.

- 2.1. The registered office of the Company is established in the municipality of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the municipality by a resolution of the board of managers (the "Board"). The registered office may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the members, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.
- 2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the Board. Where the Board determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these circumstances. Such temporary measures have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, remains a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Corporate object.

- 3.1. The object of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of intellectual property rights of any nature or origin whatsoever. It may open branches in Luxembourg and abroad.
- 3.2. The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may acquire participations in loans and/or lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company which form part of the group of companies to which the Company belongs. It may also give guarantees and grant securities interest in favor of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company which form part of the group of companies to which the Company belongs. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over all or over some of its assets.
- 3.3. The Company may employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.
- 3.4. The Company may generally carry out any commercial, industrial or financial operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Art. 4. Duration.

- 4.1. The Company is formed for an unlimited duration.
- 4.2. The Company is not dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several members.

II. Capital - Corporate units

Art. 5. Capital.

- 5.1. The corporate capital is set at twenty thousand dollars of the United States of America (USD 20,000), represented by twenty thousand (20,000) corporate units in registered form, having a par value of one dollar of the United States of America (USD 1) each, all subscribed and fully paid-up.
- 5.2. The corporate capital may be increased or decreased in one or several times by a resolution of the members, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

Art. 6. Corporate units.

- 6.1. The corporate units are indivisible and the Company recognizes only one (1) owner per corporate unit. In case of joint ownership on one or several corporate unit(s) the members shall designate one (1) owner by corporate unit.
 - 6.2. Corporate units are freely transferable among members.

Where the Company has a sole member, corporate units are freely transferable to third parties.

Where the Company has more than one member, the transfer of corporate units (inter vivos) to third parties is subject to the prior approval of the members representing at least three-quarters (3/4) of the corporate capital.



The transfer of corporate units by reason of death to third parties must be approved by the members representing at least three-quarters (3/4) of the rights owned by the survivors.

A corporate unit transfer is only binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

- 6.3. A register of members is kept at the registered office and may be examined by each member upon request.
- 6.4. The Company may redeem its own corporate units provided that the Company has sufficient distributable reserves for that purpose or if the redemption results from a reduction of the Company's corporate capital.

III. Management - Representation

Art. 7. Appointment and Removal of managers.

- 7.1. The Company is managed by one or more managers appointed by a resolution of the members, which sets the term of their office. The managers need not be members.
 - 7.2. The managers may be removed at any time (with or without cause) by a resolution of the members.
- **Art. 8. Board of managers.** If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers (the "Board"). The member(s) may decide to qualify the appointed managers as category A managers (the "Category A Managers") and category B managers (the "Category B Managers").
 - 8.1. Powers of the board of managers
- (i) All powers not expressly reserved to the member(s) by the Law or the Articles fall within the competence of the Board, who has all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the corporate object.
 - (ii) Special and limited powers may be delegated for specific matters to one or more agents by the Board.
- (iii) The Board may from time to time sub-delegate its powers for specific tasks to one or several ad hoc agent(s) who need not be member(s) or manager(s) of the Company. The Board will determine the powers, duties and remuneration (if any) of its agent(s), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his/their agency.
 - 8.2. Procedure
- (i) The Board meets upon the request of any manager, at the place indicated in the convening notice which, in principle, is in Luxembourg.
- (ii) Written notice of any meeting of the Board is given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.
- (iii) No notice is required if all members of the Board are present or represented and if they state to have full knowledge of the agenda of the meeting. Notice of a meeting may also be waived by a manager, either before or after a meeting. Separate written notices are not required for meetings that are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.
- (iv) A manager may grant a power of attorney to another manager in order to be represented at any meeting of the Board.
- (v) The Board can deliberate or act validly only if a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers, including at least one Category A Manager and one Category B Manager in the case that the member(s) has(have) qualified the managers as Category A Managers and Category B Managers. Decisions shall be taken by a majority vote of the managers present or represented at such meeting, including at least one vote of a Category A Manager and one vote of a Category B Manager in the case that the member(s) has(have) qualified the managers as Category A Managers and Category B Managers.
- (vi) The resolutions of the meeting of the Board are taken in written form and reported on minutes. Such minutes are signed by all the managers present.
- (vii) Any manager may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference or by any other means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. The participation by these means is deemed equivalent to a participation in person at a meeting duly convened and held. The meeting will be dated as at the date of the holding. The decision will also be valid as the date of the holding. The minutes will be signed later by the manager participating to the Board by such means.
- (viii) Circular resolutions signed by all the managers (the "Managers Circular Resolutions"), are valid and binding as if passed at a Board meeting duly convened and held and bear the date of the last signature.

8.3. Representation

- (i) The Company shall be bound towards third parties in all matters by the sole signature of any manager or the joint signature of any Category A Manager and any Category B Manager of the Company in the case that the member(s) has (have) qualified the managers as Category A Managers and Category B Managers or by the joint or single signatures of any persons to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with articles 8.1. (ii) and 8.3 (ii) of these Articles.
- (ii) The Company is also bound towards third parties by the signature of any persons to whom special powers have been delegated by the Board.



Art. 9. Sole manager.

- 9.1 If the Company is managed by a sole manager, any reference in the Articles to the Board or the managers is to be read as a reference to such sole manager, as appropriate.
 - 9.2. The Company is bound towards third parties by the signature of the sole manager.
- 9.3. The Company is also bound towards third parties by the signature of any persons to whom special powers have been delegated.
- **Art. 10. Liability of the managers.** The managers may not, by reason of their mandate, be held personally liable for any commitments validly made by them in the name of the Company, provided such commitments comply with the Articles and the Law.

IV. Member(s)

Art. 11. General meetings of members and Members circular resolutions.

- 11.1. Powers and voting rights
- (i) Resolutions of the members are adopted at a general meeting of members (the "General Meeting") or by way of circular resolutions (the "Members Circular Resolutions") in case the number of members of the Company is less or equal to twenty-five.
- (ii) Where resolutions are to be adopted by way of Members Circular Resolutions, the text of the resolutions is sent to all the members, in accordance with the Articles. In such case, each Member shall give his vote in writing. If passed, Members Circular Resolutions are valid and binding as if passed at a General Meeting duly convened and held and bear the date of the last signature.
 - (iii) Each corporate unit entitles to one (1) vote.
 - 11.2. Notices, quorum, majority and voting procedures
- (i) The members are convened to General Meetings or consulted in writing at the initiative of any manager or members representing more than one-half (1/2) of the corporate capital.
- (ii) Written notice of any General Meeting is given to all members at least eight (8) calendar days in advance of the date of the meeting, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.
 - (iii) General Meetings are held at such place and time specified in the notices.
- (iv) If all the members are present or represented and consider themselves as duly convened and informed of the agenda of the meeting, the General Meeting may be held without prior notice.
- (v) A member may grant a written power of attorney to another person, whether or not a member, in order to be represented at any General Meeting.
- (vi) Resolutions to be adopted at General Meetings or by way of Members Circular Resolutions are passed by members owning more than one-half (1/2) of the corporate capital. If this majority is not reached at the first General Meeting or first written consultation, the members are convened by registered letter to a second General Meeting or consulted a second time and the resolutions are adopted at the General Meeting or by Members Circular Resolutions by a majority of the votes cast, regardless of the proportion of the corporate capital represented.
- (vii) The Articles are amended with the consent of a majority (in number) of members owning at least three-quarters (3/4) of the corporate capital.
- (viii) Any change in the nationality of the Company and any increase of a member's commitment in the Company require the unanimous consent of the members.

Art. 12. Sole member.

- 12.1. Where the number of members is reduced to one (1), the sole member exercises all powers conferred by the Law to the General Meeting.
- 12.2. Any reference in the Articles to the members and the General Meeting or to Members Circular Resolutions is to be read as a reference to such sole member or the resolutions of the latter, as appropriate.
 - 12.3. The resolutions of the sole member are recorded in minutes or drawn up in writing.

V. Annual accounts - Allocation of profits - Supervision

Art. 13. Financial year and Approval of annual accounts.

- 13.1. The financial year begins on the first (1 st) of December of each year and ends on the thirty (30) of November of the same year.
- 13.2. Each year, the Board prepares the balance sheet and the profit and loss account, as well as an inventory indicating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarizing the Company's commitments and the debts of the manager(s) and members towards the Company.
 - 13.3. Each member may inspect the inventory and the balance sheet at the registered office.



- 13.4. The balance sheet and profit and loss account are approved at the annual General Meeting or by way of Members Circular Resolutions within six (6) months from the closing of the financial year.
- 13.5. In case the number of members of the Company exceeds twenty-five (25), the annual General Meeting shall be held each year on the third Tuesday of June each year at 3.00 pm at the registered office of the Company, and if such day is not a day on which banks are opened for general business in the city of Luxembourg (i.e. a "Business Day"), on the next following Business Day at the same time and place.

Art. 14. Commissaire aux comptes - Réviseurs d'entreprises.

- 14.1. In case the number of members of the Company exceeds twenty-five (25), the supervision of the Company shall be entrusted to one or more statutory auditor(s) (commissaire(s) aux comptes), who may or may not be members.
- 14.2. The operations of the Company are supervised by one or several independent auditor(s) (réviseur(s) d'entre-prises), when so required by law.
- 14.3. The members appoint the statutory auditor (commissaire aux comptes), if any and independent auditor (réviseur d'entreprises), if any, and determine their number, remuneration and the term of their office, which may not exceed six (6) years. The statutory auditor (commissaire aux comptes) and the independent auditor (réviseur d'entreprises) may be reappointed.

Art. 15. Allocation of profits.

- 15.1. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) is allocated to the reserve required by Law. This allocation ceases to be required when the legal reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the corporate capital.
- 15.2. The members determine how the balance of the annual net profits is disposed of. It may allocate such balance to the payment of a dividend, transfer such balance to a reserve account or carry it forward.
 - 15.3. Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:
 - (i) interim accounts are drawn up by the Board;
- (ii) these interim accounts show that sufficient profits and other available reserves (including share premium) are available for distribution; and
- (iii) the decision to distribute interim dividends must be taken by the Board within two (2) months from the date of the interim accounts.

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 16.

- 16.1. The Company may be dissolved at any time, by a resolution of the members, adopted by one-half (1/2) of the members holding three-quarters (3/4) of the corporate capital. The members appoint one or several liquidators, who need not be members, to carry out the liquidation and determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the members, the liquidators have the broadest powers to realize the assets and pay the liabilities of the Company.
- 16.2. The surplus after the realization of the assets and the payment of the liabilities is distributed to the members in proportion to the corporate units held by each of them.

VII. General provisions

Art. 17.

- 17.1. Notices and communications are made or waived and the Managers Circular Resolutions as well as the Members Circular Resolutions are evidenced in writing, by telegram, telefax, e-mail or any other means of electronic communication.
- 17.2. Powers of attorney are granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a manager in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.
- 17.3. Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfill all legal requirements to be deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of the Managers Circular Resolutions or the Members Circular Resolutions, as the case may be, are affixed on one original or on several counterparts of the same document, all of which taken together constitute one and the same document.
- 17.4. All matters not expressly governed by the Articles are determined in accordance with the Law and, subject to any non waiver provisions of the law, any agreement entered into by the members from time to time.

Transitory provision

The first financial year begins on the date of this deed and ends on November 30, 2015.

Subscription and Payment

IHS Inc., pre-named, subscribes all the twenty thousand (20,000) corporate units.

The amount of twenty thousand dollars of the United States of America (USD 20,000) is at the disposal of the Company.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately EUR 1,300.-.

Resolutions of the sole member

Immediately after the incorporation of the Company, the sole member of the Company, representing the entire subscribed capital, has passed the following resolutions:

- 1. The following persons are appointed as managers of the Company for an indefinite period:
- a.- Mr. Simon Dunlop, born in Wellington (New Zealand), on March 2, 1973, residing at 9 Wentworth Dene, Weybridge, KT13 9AJ (United Kingdom), as category A manager of the Company;
- b.- Mr. Christophe Gaul, born in Messancy (Belgium), on April 3, 1977, with professional address at 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg), as category B manager of the Company;
- c.- Mrs. Constance Collette, born in Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg), on June 21, 1976, with professional address at 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg), as category B manager of the Company.
- 2. The registered office of the Company is set at 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg).

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that, on the request of the appearing party, this deed is drawn up in English, followed by a French version and, in case of divergences between the English text and the French text, the English text prevails.

WHEREOF, this deed was drawn up in Esch/Alzette, on the day stated above.

This deed has been read to the representative of the appearing party, and signed by the latter with the undersigned notary.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le vingt-trois septembre.

Par-devant Maître Francis Kesseler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-duché de Luxembourg.

A COMPARU:

IHS Inc., une société constituée sous les lois des Etats-Unis d'Amerique, ayant son siège social à 15 Inverness Way East Englewood, Colorado 80112, Etats-Unis d'Amerique, enregistrée sous le numéro 2400331 au Registre «Secretary» de la Province du Delaware,..

ici représentée par Mme Sophie Henryon, employée privée, demeurant professionnellement au 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

La prédite procuration, signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

La partie comparante, représentée comme établit ci-dessus, a requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle constitue par la présente:

I. Dénomination - Siège social - Objet- Durée

Art. 1 er . **Dénomination.** Le nom de la société à responsabilité limitée est "IHS Global Luxembourg S.à r.l." (la «Société»). La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), ainsi que par les présents statuts (les «Statuts»).

Art. 2. Siège social.

- 2.1 Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans la commune par décision du conseil de gérance (le «Conseil»). Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-duché de Luxembourg par une résolution des associés, selon les modalités requises pour la modification des Statuts.
- 2.2 Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du Conseil. Lorsque le Conseil estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou évènements sont de nature à compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.



Art. 3. Objet social.

- 3.1. La Société a pour objet la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans d'autres sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle pourra participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit. Elle pourra créer des succursales à Luxembourg et à l'étranger.
- 3.2. La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle pourra procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission d'actions et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra acquérir des participations dans des prêts et/ou prêter des fonds, y compris ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations, à ses filiales, sociétés affiliées et à toute autre société qui fait partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société. Elle pourra également consentir des garanties et des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société qui fait partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société. La Société pourra en outre nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs.
- 3.3. La Société pourra employer toutes techniques et instruments liés à ses investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à protéger la Société contre le risque crédit, le risque de change, de fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.
- 3.4. La Société pourra, d'une manière générale, réaliser toutes opérations commerciales, techniques et financières, qui lui sembleront nécessaires à l'accomplissement et au développement de son objet.

Art. 4. Durée.

- 4.1 La Société est formée pour une durée indéterminée.
- 4.2 La Société n'est pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital.

- 5.1 Le capital social est fixé à vingt mille dollars des Etats-Unis d'Amérique (20.000 USD), représenté par vingt mille (20.000) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale de un dollar des Etats-Unis d'Amérique (1 USD) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.
- 5.2 Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales.

- 6.1 Les parts sociales sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par part sociale. En cas d'indivision sur une ou plusieurs part(s) sociale(s) les associés désigneront un (1) propriétaire par part sociale.
 - 6.2 Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Lorsque la Société a un associé unique, les parts sociales sont librement cessibles aux tiers.

Lorsque la Société a plus d'un associé, la cession des parts sociales (inter vivos) à des tiers est soumise à l'accord préalable des associés représentant au moins les trois-quarts (3/4) du capital social.

La cession de parts sociales à un tiers par suite du décès doit être approuvée par les associés représentant les troisquarts (3/4) des droits détenus par les survivants.

Une cession de parts sociales n'est opposable à l'égard de la Société ou des tiers, qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par celle-ci conformément à l'article 1690 du Code Civil.

- 6.3 Un registre des associés est tenu au siège social et peut être consulté à la demande de chaque associé.
- 6.4 La Société peut racheter ses propres parts sociales à condition que la Société ait des réserves distribuables suffisantes à cet effet ou que le rachat résulte de la réduction du capital social de la Société.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Nomination et révocation des gérants.

- 7.1 La Société est gérée par un ou plusieurs gérants nommés par une résolution des associés, qui fixe la durée de leur mandat. Les gérants ne doivent pas obligatoirement être associés.
 - 7.2 Les gérants sont révocables à tout moment (avec ou sans raison) par une décision des associés.
- Art. 8. Conseil de gérance. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent le conseil de gérance (le «Conseil»). Les associés peuvent décider de nommer les gérants en tant que gérant(s) de catégorie A (les «Gérants de Catégorie A») et gérant(s) de catégorie B (les «Gérants de Catégorie B»).



- 8.1 Pouvoirs du conseil de gérance
- (i) Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts à ou aux associés sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.
- (ii) Des pouvoirs spéciaux et limités peuvent être délégués par le Conseil à un ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.
- (iii) Le Conseil peut ponctuellement subdéléguer ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc, le(s)quel(s) peut (peuvent) ne pas être associé(s) ou gérant(s) de la Société. Le Conseil détermine les responsabilités et la rémunération (s'il y a lieu) de ce(s) agent(s), la durée de son/leur mandat(s) ainsi que toutes autres conditions de son/leur mandat(s).

8.2 Procédure

- (i) Le Conseil se réunit sur convocation d'un gérant au lieu indiqué dans l'avis de convocation, qui en principe, est au Luxembourg.
- (ii) Il est donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du Conseil au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence sont mentionnées dans la convocation à la réunion.
- (iii) Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir parfaitement eu connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un gérant peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant dans des lieux et à des heures fixées dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.
 - (iv) Un gérant peut donner une procuration à un autre gérant afin de le représenter à toute réunion du Conseil.
- (v) Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, comprenant au moins un Gérant de Catégorie A et un Gérant de Catégorie B si les gérants sont nommés en tant que Gérants de Catégorie A et Gérants de Catégorie B. Les décisions du Conseil sont valablement adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou représentés, comprenant au moins un vote d'un Gérant de Catégorie A et un vote d'un Gérant de Catégorie B si les gérants sont nommés en tant que Gérants de Catégorie A et Gérants de Catégorie B.
- (vi) Les résolutions de la réunion du Conseil sont prises par écrit et inscrites sur un procès-verbal. Ce procès-verbal est signé par tous les gérants présents.
- (vii) Tout gérant peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visioconférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue. La réunion du Conseil sera datée à la date de sa tenue. Les résolutions seront également valables au jour de la réunion. Le procès-verbal sera signé plus tard par le gérant participant au Conseil par de tels moyens.
- (viii) Des résolutions circulaires signées par tous les gérants (les «Résolutions Circulaires des Gérants») sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

8.3 Représentation

- (i) La Société sera engagée, en tout circonstance, vis-à-vis des tiers par la signature seule de tout gérant, ou les signatures conjointes d'un Gérant de Catégorie A et d'un Gérant de Catégorie B si les gérants sont nommés en tant que Gérants de Catégorie A et Gérants de Catégorie B, ou par les signatures conjointes ou la signature unique de toutes personnes à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément aux articles 8.1. (ii) et
 - 8.3 (ii) des Statuts.
- (ii) La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués par le Conseil.

Art. 9. Gérant unique.

- 9.1 Si la Société est gérée par un gérant unique, toute référence dans les Statuts au Conseil ou aux gérants doit être considérée, le cas échéant, comme une référence au gérant unique.
 - 9.2 La Société est engagée vis-à-vis des tiers par la signature du gérant unique.
- 9.3 La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués.
- Art. 10. Responsabilité des gérants. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

IV. Associé(s)

Art. 11. Assemblées générales des associés et résolutions circulaires des associés.

11.1 Pouvoirs et droits de vote



- (i) Les résolutions des associés sont adoptées en assemblée générale des associés (l' «Assemblée Générale») ou par voie de résolutions circulaires (les «Résolutions Circulaires des Associés») dans le cas où le nombre d'associés est égal ou moindre que vingt-cinq (25).
- (ii) Dans le cas où les résolutions sont adoptées par Résolutions Circulaires des Associés, le texte des résolutions est communiqué à tous les associés, conformément aux Statuts. Dans un tel cas, chaque associé doit donner son vote par écrit. Si elles sont adoptées, les Résolutions Circulaires des Associés sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une Assemblée Générale valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.
 - (iii) Chaque part sociale donne droit à un (1) vote.
 - 11.2 Convocations, quorum, majorité et procédure de vote
- (i) Les associés sont convoqués aux Assemblées Générales ou consultés par écrit à l'initiative de tout gérant ou des associés représentant plus de la moitié (1/2) du capital social.
- (ii) Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les associés au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence sont précisées dans la convocation à ladite assemblée.
 - (iii) Les Assemblées Générales seront tenues au lieu et heure précisés dans les convocations.
- (iv) Si tous les associés sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été valablement convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable.
- (v) Un associé peut donner une procuration écrite à toute autre personne, associé ou non, afin de le représenter à toute Assemblée Générale.
- (vi) Les décisions à adopter par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié (1/2) du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première Assemblée Générale ou première consultation écrite, les associés sont convoqués par lettre recommandée à une seconde Assemblée Générale ou consultés une seconde fois, et les décisions sont adoptées par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.
- (vii) Les Statuts sont modifiés avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts (3/4) du capital social.
- (viii) Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un associé dans la Société exige le consentement unanime des associés.

Art. 12. Associé unique.

- 12.1 Si le nombre des associés est réduit à un (1), l'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale.
- 12.2 Toute référence dans les Statuts aux associés et à l'Assemblée Générale ou aux Résolutions Circulaires des Associés doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à l'associé unique ou aux résolutions de ce dernier.
 - 12.3 Les résolutions de l'associé unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Contrôle

Art. 13. Exercice social et Approbation des comptes annuels.

- 13.1 L'exercice social commence le premier (1 er) décembre et se termine le trente (30) novembre de la même année.
- 13.2 Chaque année, le Conseil dresse le bilan et le compte de profits et pertes, ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes du ou des gérants et des associés envers la Société.
 - 13.3 Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social.
- 13.4 Le bilan et le compte de profits et pertes sont approuvés par l'Assemblée Générale annuelle ou par Résolutions Circulaires des Associés dans les six (6) mois de la clôture de l'exercice social.
- 13.5 Lorsque le nombre d'associés de la Société excède vingt-cinq (25) associés, l'Assemblée Générale annuelle doit se tenir chaque année le troisième mardi du mois de juin à 15.00 heures au siège social de la Société, et si ce jour n'est pas un jour ouvrable pour les banques à Luxembourg (un «Jour Ouvrable»), le Jour Ouvrable suivant à la même heure et au même lieu.

Art. 14. Commissaire aux comptes - Réviseurs d'entreprises.

- 14.1 Lorsque le nombre d'associés de la Société excède vingt-cinq (25) associés, les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs commissaire(s) aux comptes, qui peuvent être associés ou non.
- 14.2 Les opérations de la Société seront supervisées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprise, dans les cas prévus par la loi.
- 14.3 Les associés devront nommer le(s) commissaire(s) aux comptes/ réviseurs d'entreprise et déterminer leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat, lequel ne pourra dépasser six (6) ans. Le(s) commissaire(s) aux comptes/ réviseur d'entreprise pourront être réélus.



Art. 15. Affectation des bénéfices.

- 15.1 Cinq pour cent (5%) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve requise par la Loi. Cette affectation cesse d'être exigée quand la réserve légale atteint dix pour cent (10%) du capital social.
- 15.2 Les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Ils peuvent allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à un compte de réserve ou le reporter.
 - 15.3 Des dividendes intérimaires peuvent être distribués, à tout moment, aux conditions suivantes:
 - (i) des comptes intérimaires sont établis par le Conseil;
- (ii) ces comptes intérimaires montrent que des bénéfices et autres réserves disponibles (en ce compris la prime d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution; et
- (iii) la décision de distribuer des dividendes intérimaires doit être adoptée par le Conseil dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires.

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 16.

- 16.1 La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution des associés adoptée par la moitié (1/2) des associés détenant les trois-quarts (3/4) du capital social. Les associés nomment un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être associés, pour réaliser la liquidation et déterminent leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire des associés, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.
- 16.2 Le boni de liquidation après la réalisation des actifs et le paiement des dettes est distribué aux associés proportionnellement aux parts sociales détenues par chacun d'entre eux.

VII. Dispositions générales

Art. 17.

- 17.1 Les convocations et communications, respectivement les renonciations à celles-ci, sont faites, et les Résolutions Circulaires des Gérants ainsi que les Résolutions Circulaires des Associés sont établies par écrit, télégramme, téléfax, email ou tout autre moyen de communication électronique.
- 17.2 Les procurations sont données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un gérant conformément aux conditions acceptées par le Conseil.
- 17.3 Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition de satisfaire aux conditions légales pour être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des Résolutions Circulaires des Gérants ou des Résolutions Circulaires des Associés, selon le cas, sont apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.
- 17.4 Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la Loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord conclu de temps à autre entre les associés.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date du présent acte et s'achève le 30 novembre 2015.

Souscription et Libération

IHS Inc., prénommée, souscrit toutes les vingt mille (20.000) parts sociales.

Le montant de vingt mille dollars des Etats-Unis d'Amérique (20.000 USD) est à la disposition de la Société.

Frais

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société du fait de sa constitution s'élèvent approximativement à 1.300 euros.

Résolutions de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé unique de la Société, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes:

- 1. Les personnes suivantes sont nommées gérants de la Société pour une durée indéterminée:
- a.- M. Simon Dunlop, né à Wellington (Nouvelle-Zéland), le 2 mars 1973, demeurant à 9 Wentworth Dene, Weybridge, KT13 9AJ (Royaume-Uni), comme gérant de catégorie A de la Société;
- b.- M. Christophe Gaul, né à Messancy (Belgique), le 3 avril 1977, ayant son adresse professionnelle au 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg) comme gérant de catégorie B de la Société;
- c.- Mme Constance Collette, née à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), le 21 juin 1976, ayant son adresse professionnelle au 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg) comme gérant de catégorie B de la Société.
 - 2. Le siège social de la Société est établi au 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).



Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que, à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et que, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fait foi.

FAIT ET PASSÉ à Esch/Alzette, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: Henryon, Kesseler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 25 septembre 2014. Relation: EAC/2014/12858. Reçu soixante-quinze euros 75.00 €.

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2014153677/525.

(140175585) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2014.

Grove Finco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 190.656.

STATUTES

In the year two thousand and fourteen, on the eleventh day of September.

Before Us Me Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg, (Grand-Duchy of Luxembourg), undersigned,

THERE APPEARED:

"GS Lux Management Services S.à r.l.", a société à responsabilité limitée having its registered office at 2, Rue du Fossé, L-1536 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register section B under number 88.045,

represented by Mrs. Virginie PIERRU, employee, residing professionally at L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling, by virtue of a proxy given under private seal in Luxembourg on September 11 th , 2014.

The said proxy, signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party has requested the undersigned notary to draw up the following articles of incorporation of a société à responsabilité limitée, which it declares to form:

"Title I er . - Object - Denomination - Registered office - Duration

- **Art. 1** er . There is hereby formed a société à responsabilité limitée governed by laws of the Grand Duchy of Luxembourg, in particular the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended from time to time, as well as the present articles of incorporation.
 - Art. 2. The denomination of the company is "Grove Finco S.à r.l.".
 - Art. 3. The registered office of the company is established in the Municipality of Luxembourg.

If extraordinary political or economic events occur or are imminent, which might interfere with the normal activity at the registered office, or with easy communication between this office and abroad, the registered office may be declared to have been transferred abroad provisionally until the complete cessation of these abnormal circumstances.

Such decision, however, shall have no effect on the nationality of the company. Such declaration of the transfer of the registered office shall be made and brought to the attention of third parties by the organ of the company, which is best situated for this purpose under such circumstances.

Art. 4. The company shall have as its business purpose the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, the possession, the administration, the development and the management of its portfolio.

The company may participate in the establishment and development of any financial, industrial or commercial enterprises and may render any assistance by way of loan, guarantees or otherwise to subsidiaries or affiliated companies. The company may borrow in any form.

In general, it may take any controlling and supervisory measures and carry out any financial, movable or immovable, commercial and industrial operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose.

Art. 5. The company is formed for an unlimited period of time.



Title II. - Capital - Shares

- **Art. 6.** The capital is fixed at twelve thousand Pounds Sterling (GBP 12,000.-) represented by one million two hundred thousand (1,200,000) shares with a nominal value of one penny (GBP 0.01.-) each.
 - Art. 7. Every share entitles its owner to one vote.

Shares are freely transferable among shareholders. Transfer of shares inter vivos to non-shareholders may only be made with the prior approval of shareholders representing three quarters of the corporate capital.

Otherwise it is referred to the provisions of articles 189 and 190 of the law of August 10 th , 1915 on commercial companies.

The shares are indivisible with regard to the company, which admits only one owner for each of them.

Shares in the company shall not be redeemable at the request of a shareholder.

The company, however, may redeem its shares whenever the Board of Managers considers this to be in the best interest of the company, subject to the terms and conditions it shall determine and within the limitations set forth by these articles and by law.

Unless the share redemption is immediately followed by a share capital reduction, any such redemption shall only be made out of the company's retained profits and non-compulsory reserves, including any paid-in surplus but excluding any reserve required by Luxembourg law. The redemption price shall be determined by the Board of Managers.

- **Art. 8.** The life of the company does not terminate by death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of any shareholder.
- **Art. 9.** A shareholder as well as the heirs and representatives or entitled persons and creditors of a shareholder cannot, under any circumstances, request the affixing of seals on the assets and documents of the company, nor become involved in any way in its administration.

In order to exercise their rights they have to refer to financial statements and to the decisions of the general meetings.

Title III. - Management

Art. 10. The company is managed by one or several Managers, who need not be shareholders.

In case of plurality of Managers, the Managers shall form a board of Managers being the corporate body in charge of the Company's management and representation. To the extend applicable and where the term "sole Manager" is not expressly mentioned in these articles of association, a reference to the "board of Managers" used in these articles of association shall be read as a reference to the "sole Manager".

The Managers will be appointed by the general meeting of shareholders with or without limitation of their period of office.

The Shareholders may decide to appoint managers of three different classes, i.e. one or several class A managers, one or several class B managers and one or several class C managers.

The general meeting of shareholders has the power to remove Managers at any time without giving reasons.

The Board of Managers elects among its members a chairman; in the absence of the chairman, another Manager may preside over the meeting, provided that no such chairman or presiding person shall have a casting or second vote.

Any Manager shall be entitled to appoint another Manager as his proxy (by notice in writing to the Board prior to the applicable meeting of the board of Managers) who will be entitled in the absence of his appointor to do all the things which his appointor is authorised or empowered to do and with the same number of votes as his appointor. A Manager who is also a proxyholder shall be entitled, in the absence of his appointor (1) to a separate vote(s) on behalf of his appointor in addition to his own vote(s) and (2) to be counted as part of the quorum of the board of Managers on his own account and in respect of the Manager for whom he is the proxy. To the extent permitted under applicable law, any Manager may represent one or more Manager as their proxy.

Managers of the board of Managers may participate in and hold a meeting using a conference telephone or similar communications equipment by means of which all persons participating in the meeting can hear each other, shall be deemed to be present in person at such meeting, and shall be counted when reckoning a quorum and shall be entitled to vote on matters considered at such meeting.

The Board of Managers convenes upon call by the chairman, or any third party delegated by him or by any Manager, as often as the interest of the company so requires.

The Board of Managers can validly deliberate and act only if the majority of Managers is present or represented.

Resolutions shall be passed with the favourable vote of the majority of Managers present or represented.

Circular resolutions signed by all members of the Board of Managers will be as valid and effective as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or multiple copies of an identical resolution.

The resolutions of the Board of Managers will be recorded in minutes signed by all of the members who took part at the deliberation.



Copies or extracts of such minutes to be produced in judicial proceedings or elsewhere will be validly signed by the chairman of the meeting or any two Managers.

Art. 11. The Board of Managers is invested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in compliance with the corporate object.

All powers not expressly reserved by law or by the present articles of association to the general meeting of share-holders fall within the competence of the Board of Managers.

The Board of Managers may decide to pay interim dividends, provided that prior to such decision, the Board of Managers shall be in possession of interim accounts of the company, which provide evidence that sufficient funds are available to pay such interim dividend.

In the event of a vacancy on the Board of Managers, the remaining Managers have the right to provisionally fill the vacancy, such decision to be ratified by the next general meeting.

The powers and remunerations of any Managers possibly appointed at a later date in addition to or in the place of the first Managers will be determined in the act of nomination.

Art. 12. The Board of Managers may delegate its powers to conduct the daily management of the company to one or more Managers, who will be called Managing Director(s).

The Board of Managers may also delegate the power of company's representation to one or several Managers or to any other person, shareholder or not, who will represent individually or jointly the company for specific transactions as determined by the Board of Managers.

Any Manager, appointed as described in the previous paragraph, may issue a power of attorney, by his or her sole signature, as required, in order to give a special power to an attorney (ad hoc agent) to represent individually the Company for specific purposes as determined in the special power of attorney.

Art. 13. The Company is bound by the sole signature of any one (1) manager for decisions having a value of an amount of up to ten thousand Pounds Sterling (GBP 10,000.-).

For decisions having a value of an amount over ten thousand Pounds Sterling (GBP 10,000.-), the company is bound by the joint signature of at least two (2) managers.

Art. 14. Any Manager does not contract in his function any personal obligation concerning the commitments regularly taken by him in the name of the company; as a proxy holder he is only responsible for the execution of his mandate.

Title IV. - General meeting of the shareholders

Art. 15. Unless resolutions are taken in accordance with the paragraphs below, resolutions of the shareholders shall be adopted at a general meeting of shareholders.

Where the number of shareholders is reduced to one (1), the sole shareholder shall exercise all powers vested with the general meeting of shareholders under section XII of the law of 10 August 1915 on commercial companies as amended; the resolutions of the sole shareholder shall be recorded in minutes or drawn up in writing.

All decisions exceeding the powers of the Board of Managers shall be taken by the general meeting of the shareholders or, as the case may be, by the sole shareholder. Any such decisions shall be adopted at a general meeting of shareholders or recorded in writing, as the case may be and shall be recorded on a special register.

In case there is more than one but less than twenty-five shareholders, decisions of shareholders shall be taken in a general meeting or by written consultation at the initiative of the Board of Managers. No decision is deemed validly taken until it has been adopted by the shareholders representing more than fifty per cent (50%) of the capital.

General meetings of shareholders shall be held in Luxembourg. Attendance by virtue of proxy is possible.

Title V. - Financial year - Profits - Reserves

- Art. 16. The company's financial year runs from the first of January to the thirty-first of December of each year.
- **Art. 17.** Each year, as of 31 December, the Board of Managers will draw up the balance sheet, which will contain a record of the property of the company together with its debts and liabilities and be accompanied by an annex containing a summary of all the commitments and debts of the Managers to the company.

At the same time the Board of Managers will prepare a profit and loss account, which will be submitted to the general meeting of shareholders together with the balance sheet.

- **Art. 18.** Each shareholder may inspect at the registered office the inventory, the balance sheet and the profit and loss account during the fortnight preceding the annual general meeting.
- **Art. 19.** The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortizations, charges and provisions represents the net profit of the company.

Each year, five percent (5%) of the net profit will be transferred to the statutory reserve. This deduction ceases to be compulsory when the statutory reserve amounts to one tenth of the capital but must be resumed until the reserve fund



is entirely reconstituted if, any time and for any reason whatever, it has been touched. The balance is at the disposal of the general meeting of shareholders.

Art. 20. In the event of a dissolution of the company, the liquidation will be carried out by one or more liquidators who need not to be shareholders, designated by the meeting of shareholders at the majority defined by article 142 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

The liquidator(s) shall be invested with the broadest powers for the realization of the assets and payment of the debts.

Art. 21. All matters not expressly governed by these Articles shall be determined in accordance with the applicable law and, subject to any non-waivable provisions of the Luxembourg laws, and any other agreement entered into by the shareholders from time to time.

Transitory provision:

The first financial year runs from the date of incorporation and ends on the December 31 st, 2015.

Subscription and payment:

The Articles thus having been established, the one million two hundred thousand (1,200,000) shares have been subscribed by the sole shareholder "GS Lux Management Services S.à r.l.", prenamed, and fully paid-up by the aforesaid subscriber by payment in cash, so that the amount of twelve thousand Pounds Sterling (GBP 12,000.-) is from this day on at the free disposal of the Company, as has been evidenced to the enacting notary by a bank certificate, which states this.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company in relation to this deed are estimated at approximately nine hundred euro (EUR 900.-).

Resolutions of the sole shareholder:

Immediately after the incorporation of the company, the sole shareholder, represented as aforesaid and representing the entire share capital, took the following resolutions:

- 1) The number of Managers is fixed at three (3).
- 2) The following person is appointed as class A manager for an indefinite period with effect as of the date hereof:

Mrs. Marielle Stijger, born on December 10 th , 1969 in Capelle aan den Ijssel (the Netherlands), with professional address at 2 rue du Fossé, L-1536 Luxembourg

- 3) The following person is appointed as class B manager for an indefinite period with effect as of the date hereof:
- Mr. Aidan John Foley, born on December 8 th , 1976 in Port Lairge/Waterford (Ireland), with professional address at 8-10 Avenue de la Gare, L-1610 Luxembourg
 - 4) The following person is appointed as class C manager for an indefinite period with effect as of the date hereof:
- Mr. Henry Saavedra, born on 17 th November 1978 in New York, United States of America, with professional address at 25A Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg
 - 5) The Company shall have its registered office at 2, Rue du Fossé, L-1536 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the date mentioned at the beginning of this document.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing party and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevailing.

The deed having been read to the representative of the appearing party, known to the notary by their surname, given name, civil status and residence, the said representative signed together with the notary the present deed.

Follows the french version:

L'an deux mille quatorze, le onze septembre.

Par devant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A COMPARU:

«GS Lux Management Services S.à r.l.» une société à responsabilité limitée constituée, ayant son siège social au 2, Rue du Fossé, L-1536 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg section B sous le numéro 88.045,

représentée par Mme Virginie PIERRU, employée, demeurant à L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé à Luxembourg le 11 septembre 2014.

Ladite procuration, signée «ne varietur» par la mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.



Laquelle comparante, représentée comme ci-avant, a déclaré vouloir constituer par le présent acte une société à responsabilité limitée et a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts:

Titre I er . - Objet - Dénomination - Siège social - Durée

- **Art. 1** er . Il est formé par le présent acte une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois actuellement en vigueur, notamment par celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, par celle du 18 septembre 1933 sur les sociétés à responsabilité limitée, telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts.
 - Art. 2. La dénomination de la société est «Grove Finco S.à r.l.».
 - Art. 3. Le siège de la société est établi dans la Commune de Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura cependant aucun effet sur la nationalité de la société. Pareille déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui est le mieux placé pour le faire dans ces circonstances.

Art. 4. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale et prêter tous concours, que ce soit par des prêts, garanties ou de toute autre manière à des sociétés filiales ou affiliées. La société peut emprunter sous toutes les formes.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations financières, mobilières ou immobilières, commerciales et industrielles qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

Art. 5. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Titre II. - Capital - Parts

- **Art. 6.** Le capital social de la société est fixé à douze mille Livres Sterling (GBP 12.000,-) divisé en un million deux cents mille (1.200.000) parts sociales ayant une valeur nominale d'un penny (GBP 0,01) chacune.
 - **Art. 7.** Chaque part sociale donne droit à une voix.

Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les cessions de parts sociales entre vifs à des tiers non associés ne peut être effectuées que moyennant l'agrément préalable des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Pour le reste, il est fait renvoi aux dispositions des articles 189 et 190 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée.

Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la société qui n'admet qu'un seul titulaire à son égard pour chaque part. Les parts sociales ne sont pas remboursables à la demande des associés.

La société peut, toutefois, lorsque le Conseil de Gérance considère que cela est dans l'intérêt de la société, aux conditions et aux termes prévus par la loi et les statuts, racheter ses propres parts.

À moins que le rachat des parts soit immédiatement suivi par une réduction de capital, tout remboursement ne pourra être effectué qu'au moyen des bénéfices non distribués de la société et des réserves disponibles, en ce compris les réserves excédentaires, mais excluant les réserves légales prévues par la loi luxembourgeoise. Le prix de rachat sera déterminé par le Conseil de Gérance.

- Art. 8. La faillite, l'insolvabilité, le décès ou l'incapacité d'un associé ne mettent pas fin à la société.
- **Art. 9.** Un associé ainsi que les héritiers et représentants ou ayants droit et créanciers d'un associé ne peuvent, sous aucun prétexte, requérir l'apposition de scellés sur les biens et papiers de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration.

Ils doivent pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées générales.

Titre III. - Administration

Art. 10. La société est administrée par un ou plusieurs Gérants, associés ou non.

En cas de pluralité de Gérants, les Gérants constituent un Conseil de Gérance, étant l'organe chargé de la gérance et de la représentation de la société. Dans la mesure où le terme «Gérant unique» n'est pas expressément mentionné dans



les présents statuts, une référence au «Conseil de Gérance» utilisée dans les présents statuts doit être lue comme une référence au «Gérant unique».

Les Gérants sont nommés par l'assemblée générale des associés, pour une durée limitée ou sans limitation de durée.

Les associés peuvent décider de nommer des Gérants de différentes classes, à savoir un ou plusieurs Gérants de classe A, un ou plusieurs Gérants de classe B et un ou plusieurs Gérant de classe C.

L'assemblée générale des associés peut révoquer les Gérants à tout moment, avec ou sans motif.

Le Conseil de Gérance désigne parmi ses membres un président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un autre Gérant présent, étant entendu que le président ou Gérant présidant le Conseil de Gérance n'aura point de voix prépondérante ni de deuxième voix.

Chaque Gérant peut désigner un autre Gérant en tant que représentant (par notice écrite préalablement adressée au Conseil de Gérance avant la réunion du Conseil de Gérance en question) qui pourra, en l'absence de son mandant, faire toute chose que son mandant est autorisé ou habilité à faire et ce avec le même nombre de voix que son mandant. Un Gérant qui est également un représentant peut, en l'absence de son mandant, (1) séparer le(s) vote(s) donné(s) au nom de son mandant de son/ses vote(s) et (2) être comptabilisé, en son nom et au nom de son mandant, dans le quorum du Conseil de Gérance. Dans la limite permise par la loi applicable, chaque Gérant peut représenter un ou plusieurs Gérant en tant que représentant.

Les Gérants du Conseil de Gérance peuvent tenir et participer à une réunion par voie de conférence téléphonique ou tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler et sera considéré comme étant présent en personne à cette réunion et sera pris en compte pour le calcul du quorum et autorisé à voter sur les matières traitées à cette réunion.

Le Conseil de Gérance se réunit sur la convocation du président, ou tout tiers délégué par lui ou par n'importe lequel de ses Gérants, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige.

Le Conseil de Gérance ne peut délibérer et agir que si une majorité de Gérants sont présents ou représentés.

Les Résolutions seront adoptées si elles ont été prises à la majorité des votes des membres présents soit en personne soit par mandataire à telle réunion.

Les résolutions circulaires signées par tous les membres du Conseil de Gérance seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion valablement convoquée avait été tenue. Ces signatures pourront être apposées sur un document unique ou sur des copies multiples d'une résolution identique.

Les résolutions du Conseil de Gérance seront enregistrées sur un procès-verbal signé par tous les membres qui ont participé à la réunion.

Des copies ou extraits de ce procès-verbal à produire lors d'une procédure judiciaire ou ailleurs seront valablement signés par le Président de la réunion ou par deux Gérants.

Art. 11. Le Conseil de Gérance est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social.

Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale.

Il est autorisé à décider de verser des acomptes sur dividendes à condition qu'avant toute distribution, le Conseil de Gérance soit en possession de comptes intermédiaires de la société fournissant la preuve de l'existence de fonds suffisants à la distribution de ces acomptes sur dividendes.

En cas de vacance d'une place au Conseil de Gérance, les Gérants restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Les pouvoirs et rémunérations des Gérants éventuellement nommés postérieurement en sus ou en remplacement des premiers Gérants seront déterminés dans l'acte de nomination.

Art. 12. Le Conseil de Gérance peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs Gérants qui prendront la dénomination de Gérants délégués.

Le Conseil de Gérance peut également déléguer le pouvoir de représentation de la société à un ou plusieurs Gérants ou à toute autre personne, associé ou non, qui représentera la société individuellement ou conjointement pour des transactions spécifiques tel que déterminé par le Conseil de Gérance.

Tout Gérant, tel que désigné comme décrit dans le paragraphe précédent, peut donner pouvoir spécial, par sa seule signature, à toute autre personne susceptible d'agir seule comme mandataire ad hoc de la société pour certaines tâches telles que définies dans le pouvoir spécial.

Art. 13. La société est engagée par la seule signature d'un (1) gérant pour toute décision ayant une valeur jusqu'à un montant de dix mille Livre Sterling (GBP 10.000.-).

Concernant les décisions ayant une valeur supérieure à dix mille Livres Sterling (GBP 10.000.-), la société est engagée par les signatures conjointes d'au moins deux (2) gérants.



Art. 14. Le ou les Gérants ne contractent, à raison de leurs fonctions, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Titre IV. - Assemblée générale des associés

Art. 15. L'associé unique exercera tous les droits incombant à l'assemblée générale des associés en vertu de la section XII de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Toutes les décisions excédant le pouvoir du Conseil de Gérance seront prises par l'associé unique ou, selon les cas, par l'assemblée générale des associés. Les décisions de l'associé unique seront écrites et doivent être consignées sur un registre spécial.

S'il y a plus d'un, mais moins de vingt-cinq associés, les décisions des associés seront prises par l'assemblée générale ou par consultation écrite à l'initiative de la gérance. Aucune décision n'est valablement prise qu'autant qu'elle a été adoptée par des associés représentant plus de la moitié (50%) du capital social.

Les assemblées générales des associés se tiendront au Luxembourg. La représentation au moyen de procuration est admise.

Titre V. - Année comptable - Profits - Réserves

- Art. 16. L'année sociale commence le premier janvier et finit le 31 décembre de chaque année.
- **Art. 17.** Chaque année au 31 décembre, la gérance établit un état financier qui contiendra un inventaire de l'actif et du passif de la société, ainsi qu'un compte de pertes et profits, accompagné d'une annexe contenant un résumé de tous les engagements et dettes contractés par le Conseil de Gérance.

En même temps, le Conseil de Gérance dressera un compte de pertes et profits, qui sera soumis à l'assemblée générale des associés en même temps que l'inventaire.

- **Art. 18.** Chaque associé aura le droit de consulter l'inventaire au siège social, ainsi que le compte de pertes et profits, pendant la quinzaine précédent l'assemblée générale annuelle.
- **Art. 19.** Le solde positif du compte de pertes et profits, déduction faite des frais généraux, charges, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net.

Sur ce bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve; ce prélèvement cesse d'être obligatoire, dès que le fonds de réserve a atteint le dixième du capital, mais devra toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé. L'excédent est à la libre disposition des associés.

Art. 20. En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, à désigner par l'assemblée des associés à la majorité fixée par l'article 142 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Le ou les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

Art. 21. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les parties se rapportent aux dispositions légales applicables.

Dispositions transitoires:

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2015.

Souscription et libération:

Les Statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, les un million deux cents mille (1.200.000) parts sociales ont été souscrites par l'associée unique «GS Lux Management Services S.à r.l.», prénommée, et libérées entièrement par la souscriptrice prédite moyennant un versement en numéraire, de sorte que la somme de douze mille Livres Sterling (GBP 12.000.-) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été prouvé au notaire instrumentant, qui le constate.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élève approximativement à neuf cents euros (EUR 900.-).

Résolutions de l'associée unique:

Après que les statuts aient été rédigés, l'associée unique, représentée comme ci-avant et représentant l'entièreté du capital social, a pris les résolutions suivantes:

- 1) Le nombre de Gérants est fixé à trois (3).
- 2) La personne suivante est nommée Gérant de classe A pour une durée indéterminée et avec effet à compter de la date des présentes:



- Mme Marielle Stijger, née le 10 décembre 1969 à Capelle aan den Ijssel, (Pays-Bas), résidant professionnellement au 2, rue du Fossé, L-1536 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg;
- 3) La personne suivante est nommée Gérant de classe B pour une durée indéterminée et avec effet à compter de la date des présentes:
- Mr. Aidan John Foley, né le 8 décembere 1976 in Port Lairge/Waterford, (Irlande), résidant professionnellement au 8-10 Avenue de la Gare, L-1610 Luxembourg;
- 4) La personne suivante est nommée Gérant de classe C pour une durée indéterminée et avec effet à compter de la date des présentes:
- Mr. Henry Saavedra, né le 17 novembre 1978 in New York, États-Unis d'Amérique, résidant professionnellement au 25A Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg;
 - 5) Le siège social de la société est établi au 2, rue du Fossé, L-1536 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur la demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; à la demande de la même partie comparante et en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, le texte anglais fera foi.

Lecture faite aux représentants de la comparante, connus du notaire instrumentant par noms, prénoms, état et demeure, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: V. PIERRU, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 18 septembre 2014. LAC/2014/43344. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée:

Luxembourg, le 29 septembre 2014.

Référence de publication: 2014153593/382.

(140175513) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2014.

Mont Mirail Limited, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 317.095,00.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg. R.C.S. Luxembourg B 180.677.

In the year two thousand and fourteen, on the sixteenth day of July.

In front of Maître Henri Hellinckx, notary public residing in Luxembourg.

ls hold

a general meeting of the shareholders of Mont Mirail Limited, S.à r.l. (the "Company"), a Luxembourg société à responsabilité limitée having its registered office at 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register with the number B 180.677, initially incorporated under the laws of British Virgin Islands, and which has been migrated in the Grand Duchy of Luxembourg by a notarial deed of Maître Henri Hellinckx, prenamed, enacted on 30 September 2013, whose articles of association have been published in the Memorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, n° 2624 of 22 October 2013, which articles of association have been amended for the last time pursuant to a notarial deed enacted on 2 April 2014, not yet published in the Mémorial C.

The meeting is presided by Mrs Annick Braquet, professionally residing in Luxembourg.

The chairman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Mrs Solange Wolter-Schieres, professionally residing in Luxembourg.

The chairman requests the notary to note that:

- I.- The shareholders of the Company are (i) Saint Amand S.C.Sp, Société en commandite spéciale, with its registered office at 14, Porte de France, L-4360 Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg; and (ii) Prébayon S.C.Sp., Société en commandite spéciale, with its registered office at 14, Porte de France, L-4360 Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg (together, the "Shareholders"), both duly represented by Mrs Solange Wolter-Schieres, prenamed, by virtue of two proxies given under private seal, and the number of shares held by the Shareholders are shown on an attendance list. That list and proxies, signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing persons and the notary, shall be annexed to and registered with these minutes.
- II.- As it appears from the attendance list that the 29,974 (twenty-nine thousand nine hundred seventy four) Class A Shares and the 87,121 (eighty-seven thousand one hundred twenty one) Class B Shares of the Company, each with a nominal value of USD 1 (one United States Dollar), representing the whole share capital of the Company, are represented



so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda, of which the Shareholders state having been duly informed.

III.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda

- 1. Waiving of notice right;
- 2. Increase of the share capital of the Company by an amount of USD 200,000 (two hundred thousand United States Dollars) so as to raise it from its current amount of USD 117,095 (one hundred seventeen thousand ninety five United States Dollars) to USD 317,095 (three hundred seventeen thousand ninety five United States Dollars) by the issuance of 200,000 (two hundred thousand) Class B Shares with a nominal value of USD 1 (one United States Dollar) each, the whole to be fully paid up through contributions in cash;
- 3. Subscription and payment by the Shareholders of the 200,000 (two hundred thousand) Class B Shares through contributions in cash;
 - 4. New composition of the shareholding of the Company;
 - 5. Subsequent amendment of article 8 of the articles of association of the Company; and
 - 6. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the Shareholders, the following resolutions have been taken unanimously:

First resolution:

It is resolved that the Shareholders waive their right to the prior notice of the current meeting; the Shareholders acknowledge being sufficiently informed on the agenda and consider being validly convened and therefore agree to deliberate and vote upon all the items of the agenda. It is further resolved that all the relevant documentation has been put at the disposal of the Shareholders within a sufficient period of time in order to allow them to examine carefully each document.

Second resolution:

It is resolved to increase the share capital of the Company by an amount of USD 200,000 (two hundred thousand United States Dollars) so as to raise it from its current amount of USD 117,095 (one hundred seventeen thousand ninety five United States Dollars) to USD 317,095 (three hundred seventeen thousand ninety five United States Dollars) by the issue of 200,000 (two hundred thousand) Class B Shares with a nominal value of USD 1 (One United States Dollar) each (the "New Shares"), the whole to be fully paid up through contributions in cash.

Third resolution:

It is resolved to accept the subscription and the payment by the Shareholders of the New Shares through contributions in cash consisting of the USD 200,000 (two hundred thousand United States Dollars).

Shareholders' Intervention - Subscription - Payment

Thereupon intervened the Shareholders, here represented by Mrs Solange Wolter-Schieres, prenamed, by virtue of the aforementioned proxies:

- (i) Saint Amand S.C.Sp being a Shareholder, declares to subscribe the above 80,000 (eighty thousand) Class B Shares, to pay them up entirely through contribution in cash amounting USD 80,000 (eighty thousand United States Dollars); and
- (ii) Prébayon S.C.Sp., being a Shareholder, declares to subscribe the above 120,000 (one hundred twenty thousand) Class B Shares and to pay them up entirely together through contribution in cash amounting to USD 120,000 (one hundred twenty thousand United States Dollars).

Evidence of the Contribution

Proof of the Contribution has been given to the undersigned notary, so that the total amount of USD 200,000 (two hundred thousand United States Dollars) is from now on at the free disposal of the Company.

Fourth resolution:

As a consequence of the foregoing statements and resolutions, the shareholding of the Company is now composed as follows:

- (i) Saint Amand S.C.Sp, 14,987 (fourteen thousand nine hundred eighty seven) Class A Shares;
- 114,848 (one hundred fourteen thousand eight hundred forty eight) Class B Shares;
- (ii) Prébayon S.C.Sp, 14,987 (fourteen thousand nine hundred eighty-seven) Class A Shares;
- 172,273 (one hundred seventy-two thousand two hundred seventy-three) Class B Shares.

Fifth resolution:

As a consequence of the foregoing statements and resolutions and the Contribution described above having been fully carried out, it is resolved to amend article 8 of the Company's articles of association so that to read as follows:



- " Art. 8. The Company's capital is set at US\$ 317,095 (three hundred seventeen thousand ninety five United States Dollars), represented by 317,095 (three hundred seventeen thousand ninety five) shares with a nominal value of US\$ 1 (one United States Dollar) each, divided into:
 - (i) 29,974 (twenty nine thousand nine hundred seventy four) class A shares (the "Class A Shares"); and
 - (ii) 287,121 (two hundred eighty seven thousand one hundred twenty-one) class B shares (the "Class B Shares").

The Class A Shares and the Class B Shares shall be respectively tracking separate classes of investment or acquisition of assets (including private equity assets) made by the Company from time to time or to be made by the Company and as may be resolved by the shareholders through separate agreement.

Any reference in these articles of association to share(s) without further specification shall read as a reference to the Class A Shares and the Class B Shares indistinctively."

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its capital increase, have been estimated at about EUR 2,000.-There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the person appearing, it signed together with us, the notary, the present original deed.

Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le seize juillet.

Par devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue

une assemblée générale extraordinaire des associés de Mont Mirail Limited, S.à r.l. (la «Société»), une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social à 19, rue de Bitbourg, L1273, Luxembourg, Grandduché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 180.677, initialement immatriculée selon le droit des lles Vierges Britanniques, dont le siège social a été transféré au Grand-duché de Luxembourg par acte notarié de Maître Henri Hellinckx, prénommé, le 30 septembre 2013, dont les statuts ont été publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2624, en date du 22 Octobre 2013, lesquels ont été modifiés pour la dernière fois par acte notarié en date du 2 avril 2014, non encore publié au Mémorial C

L'assemblée est présidée par Madame Annick Braquet, demeurant professionnellement à Luxembourg.

La présidente désigne comme secrétaire et l'assemblée désigne comme scrutateur Madame Solange Wolter-Schieres, demeurant professionnellement à Luxembourg.

La présidente a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- I.- Les associés de la Société sont (i) Saint Amand S.C.Sp, une société en commandite spéciale ayant son siège social 14, Porte de France, L-4360 Esch-sur-Alzette, Grand-duché du Luxembourg et (ii) Prébayon S.C.Sp une société en commandite spéciale ayant son ayant son siège social au 14, Porte de France, L-4360 Esch-sur-Alzette, Grand-duché du Luxembourg (ensemble les «Associés»), toutes les deux dûment représentées par Madame Solange Wolter-Schieres, prénommée, en vertu des deux procurations données sous seing privé, et le nombre de parts sociales détenues par les Associés figurant sur la liste de présence. Cette liste de présence et lesdites procurations, après avoir été signées "ne varietur" par le mandataire agissant au nom des parties comparantes et le notaire instrumentaire, demeurent annexées au présent acte pour être enregistrées ensemble avec lui.
- II.- Il ressort de la liste de présence, que les 29.974 (vingt-neuf mille neuf cent soixante-quatorze) Parts Sociales de Classe A et les 87.121 (quatre-vingts sept mille cent vingt et une) Parts Sociales de Classe B de la Société ayant chacune une valeur nominale de 1 USD (un dollar américain) représentant l'intégralité du capital social de la Société, sont représentées de sorte que l'assemblée peut valablement se prononcer sur tous les points portés à l'ordre du jour, et dont les Associés déclarent expressément avoir été valablement et préalablement informés.
 - III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

- 1. Renonciation au droit de convocation;
- 2. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de 200.000 USD (deux cent mille Dollars Américains) afin de le porter de son montant actuel de 117.095 USD (cent dix-sept mille quatre-vingt-quinze Dollars Américains) à 317.095 USD (trois cent dix-sept mille quatre-vingt-quinze Dollars Américains) par l'émission de 200.000 (deux cent



mille) Parts Sociales de Classe B d'une valeur nominale de 1 USD (un dollar américain) chacune, l'ensemble étant entièrement libéré par des apports en numéraire;

- 3. Souscription et paiement par les Associés de 200.000 (deux cent mille) Parts Sociales de Classe B par apports en numéraire;
 - 4. Nouvelle composition de l'actionnariat de la Société;
 - 5. Modification subséquente de l'article 8 des statuts de la Société; et
 - 6 Divers

Suite à l'approbation de ce qui précède par les Associés, les résolutions suivantes ont été prises à l'unanimité:

Première résolution:

Il est décidé que les Associés renoncent à leur droit de recevoir la convocation préalable afférente à cette assemblée générale extraordinaire; les Associés reconnaissent avoir été suffisamment informés de l'ordre du jour, considèrent être valablement convoqués à la présente assemblée générale et en conséquence acceptent de délibérer et de voter sur tous les points portés à l'ordre du jour. De plus, il est décidé que toute la documentation présentée lors de la réunion a été mise à la disposition des Associés dans un délai suffisant afin de leur permettre un examen attentif de chaque document.

Deuxième résolution:

Il est décidé d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de 200.000 USD (deux cent mille Dollars Américains) afin de le porter de son montant actuel de 117.095 USD (cent dix-sept mille quatre-vingt-quinze Dollars Américains) à 317.095 USD (trois cent dix-sept mille quatre-vingt-quinze Dollars Américains) par l'émission de 200.000 (deux cent mille) Parts Sociales de Classe B d'une valeur nominale de 1 USD (un dollar américain) chacune (les «Nouvelles Parts Sociales»), le tout devant être entièrement libéré par des apports en numéraire.

Troisième résolution:

Il est décidé d'accepter la souscription et le paiement par les Associés des Nouvelles Parts Sociales par des apports en numéraire consistant en 200.000 USD (deux cent mille Dollars Américains).

Intervention des Actionnaires - Souscription - Paiement

Interviennent alors les Associés, ici représentés par Madame Solange Wolter-Schieres, prénommée, en vertu des procurations dont mention ci-avant:

- (i) Saint Amand S.C.Sp étant Associé, déclare souscrire 80.000 (quatre-vingt mille) Parts Sociales de Classe B, de les libérer entièrement par un apport en numéraire d'un montant de USD 80.000 (quatre-vingt mille Dollars Américains) et de renoncer à son droit de souscription préférentiel pour les Parts Sociales restantes; et
- (ii) Prébayon S.C.Sp, étant Associé, déclare souscrire 120.000 (cent vingt mille) Parts Sociales de Classe B, de les libérer entièrement par apport en numéraire d'un montant de USD 120.000 (cent vingt mille Dollars Américains).

Preuve de l'existence de l'apport

La preuve de l'Apport a été donnée au notaire soussigné, de sorte que le montant total de 200.000 USD (deux cent mille Dollars Américains) est à compter de maintenant à la libre disposition de la Société.

Quatrième résolution:

En conséquence des déclarations et résolutions qui précèdent, l'actionnariat de la Société est maintenant composé comme suit:

- (i) Saint Amand S.C.Sp 14.987 (quatorze mille neuf cent quatre-vingt-sept) Parts Sociales de Classe A;
- 114.848 (cent quatorze mille huit cent quarante-huit) Parts Sociales de Classe B.
- (ii) Préabayon S.C.Sp 14.987 (quatorze mille neuf cent quatre-vingt-sept) Parts Sociales de Classe A;
- 172.273 (cent soixante-douze mille deux cent soixante-treize) Parts Sociales de Classe B.

Cinquième résolution:

En conséquence des déclarations et résolutions qui précèdent et des apports ci-après décrit ayant été totalement réalisés, il est décidé à l'unanimité de modifier l'article 8 des statuts de la Société comme suit:

- « **Art. 8.** Le capital social de la Société est fixé à 317.095 USD (trois cent dix-sept mille quatre-vingt-quinze Dollars Américains), représenté par 317.095 (trois cent dix-sept mille quatre-vingt-quinze) parts sociales, avec une valeur nominale de 1 USD (un Dollar Américain) chacune, divisées en:
- (i) 29.974 (vingt-neuf mille neuf cent soixante-quatorze) parts sociales de classe A (les«Parts Sociales de Classe A»); et
- (ii) 287.121 (deux cent quatre-vingt mille cent vingt et une) parts sociales de classe B (les «Parts Sociales de Classe B»).



Les Parts Sociales de Classe A et les Parts Sociales de Classe B refléterons respectivement différentes classes d'investissement ou d'acquisitions d'actifs (y compris des actifs de «private equity») qui seront effectués par la Société à tout moment ou déjà effectué par la Société et décidé par les Associés par un accord séparé.

Toute référence dans les présents statuts à une/des part(s) sociale(s) sans autre précision doit se lire comme une référence à des Parts Sociales de Classe A et des Parts Sociales de Classe B indistinctement.»

Estimation des coûts

Les coûts, frais, taxes et charges, sous quelque forme que ce soit, devant être supportés par la Société ou devant être payés par elle en rapport avec l'augmentation de capital, ont été estimés à EUR 2.000,-

Aucun autre point n'ayant été soulevé, l'assemblée a été ajournée.

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, déclare que, sur demande de la personne présente à l'assemblée, le présent acte est établi en anglais suivi d'une traduction en français. Sur demande de la même personne présente, en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

Et après lecture faite de ce document à la personne présente, elle a signé avec nous, notaire, l'original du présent acte. Signé: A. BRAQUET, S. WOLTER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 28 juillet 2014. Relation: LAC/2014/35424. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 6 octobre 2014.

Référence de publication: 2014153795/210.

(140176263) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2014.

Millennium1Solutions Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 296-298, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 182.371.

DISSOLUTION

In the year two thousand and fourteen, on the twenty-ninth day of September.

Before Us Me Jean SECKLER, notary residing at Junglinster, (Grand-Duchy of Luxembourg), undersigned;

APPEARED:

Gores Millennium Holdings, L.P., a company existing under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at Maples Corporate Services Limited, PO Box 309, Ugland House, Grand Cayman, KY1-1104, Cayman Islands, registered with the Registrar of Exempted Limited Partnership under number MC - 71044,

here represented by Mr Michaël DUVAL, employee, residing professionally in Howald, 45, rue des Scillas,

by virtue of a proxy given under private seal, such proxy having been signed "ne varietur" by the proxyholder and the notary, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

This appearing party, acting as said before, declares and requests the notary to act:

- 1) That the private limited company ("société à responsabilité limitée") "Millennium1Solutions Holdings S.à r.l.", (hereinafter referred to as the "Company"), with registered office in L-1940 Luxembourg, 296-298, Route de Longwy, registered with the Luxembourg Registry of Commerce and Companies under number B 182.371, has been incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg by a deed of the officiating notary, on the 19 th of November 2013 published in the Mémorial C number 192 on the 22 nd of January 2014.
- 2) That the subscribed capital of the Company is fixed at eighteen thousand Canadian dollars (CAD 18'000.-) which is divided into:
- seventeen thousand nine hundred and ten (17'910) class A ordinary shares (the "Class A Ordinary Shares") with a nominal value of one Canadian dollar (CAD 1.-) each, all subscribed and fully paid up;
- ten (10) class B ordinary shares (the "Class B Ordinary Shares") with a nominal value of one Canadian dollar (CAD 1.-) each, all subscribed and fully paid up;
- ten (10) class C ordinary shares (the "Class C Ordinary Shares") with a nominal value of one Canadian dollar (CAD 1.-) each, all subscribed and fully paid up;
- ten (10) class D ordinary shares (the "Class D Ordinary Shares") with a nominal value of one Canadian dollar (CAD 1.-) each, all subscribed and fully paid up;
- ten (10) class E ordinary shares (the "Class E Ordinary Shares") with a nominal value of one Canadian dollar (CAD 1.-) each, all subscribed and fully paid up;



- ten (10) class F ordinary shares (the "Class F Ordinary Shares") with a nominal value of one Canadian dollar (CAD 1.-) each, all subscribed and fully paid up;
- ten (10) class G ordinary shares (the "Class G Ordinary Shares") with a nominal value of one Canadian dollar (CAD 1.-) each, all subscribed and fully paid up;
- ten (10) class H ordinary shares (the "Class H Ordinary Shares") with a nominal value of one Canadian dollar (CAD 1.-) each, all subscribed and fully paid up;
- ten (10) class I ordinary shares (the "Class I Ordinary Shares") with a nominal value of one Canadian dollar (CAD 1.-) each, all subscribed and fully paid up; and
- ten (10) class J ordinary shares (the "Class J Ordinary Shares") with a nominal value of one Canadian dollar (CAD 1.-) each, all subscribed and fully paid up.
 - 3) That the appearing party, represented as said before, is the holder of all the shares of the Company.
- 4) That the appearing party, represented as said before, has decided to dissolve and to liquidate the Company, which has discontinued all activities.
- 5) That the appearing party, represented as said before, appoints itself as liquidator of the Company; and in its capacity as liquidator of the Company has full powers to sign, execute and deliver any acts and any documents, to make any declaration and to do anything necessary or useful so to bring into effect the purposes of this deed.
- 6) That the appearing party, represented as said before, in its capacity as liquidator of the Company declares that it irrevocably undertakes to settle any presently known and unknown unpaid liabilities of the dissolved Company.
- 7) That the appearing party, represented as said before, declares that it takes over all the assets of the Company, and that it will assume any existing debt of the Company pursuant to point 6).
 - 8) That the liquidation of the Company is to be construed as definitely terminated and liquidated.
 - 9) That full and entire discharge is granted to the board of managers for the performance of their assignment.
 - 10) That the shareholder's register and the shares of the dissolved Company are to be cancelled.
- 11) That the corporate documents of the dissolved Company shall be kept for the duration of five years at least at the former registered office in L-1940 Luxembourg, 296-298, Route de Longwy.

Costs

The amount, approximately at least, of costs, expenses, salaries or charges, in whatever form it may be, incurred or charged to the Company as a result of the present deed, is approximately nine hundred Euro.

Statement

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up at Howald, on the day named at the beginning of this document. The document having been read to the person appearing, known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, the appearing person signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la version en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le vingt-neuf septembre,

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

Gores Millennium Holdings, L.P., une société régie par les lois des lles Caïmans, ayant son siège social à Maples Corporate Services Limited, PO Box 309, Ugland House, Grand Cayman, KY1-1104, lles Caïmans inscrite auprès du Registrar of Exempted Limited Partnership sous le numéro MC -71044,

ici représenté par Monsieur Michaël DUVAL, employé, demeurant professionnellement à Howald, 45, rue des Scillas, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Laquelle comparante déclare et requiert, par sa mandataire, le notaire instrumentaire d'acter:

- 1) Que la société à responsabilité limitée "Millennium1Solutions Holdings S.à r.l. ", (ci-après nommée la "Société"), ayant son siège social à L-1940 Luxembourg, 296-298, Route de Longwy, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 182.371, a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 19 novembre 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 192 du 22 janvier 2014.
 - 2) Que le capital souscrit de la Société est fixé à dix-huit mille dollars canadiens (CAD 18'000.-), qui est divisé en:
- dix-sept mille neuf-cent-dix (17'910) parts sociales ordinaires de catégorie A (les «Parts Sociales Ordinaires de Catégorie A») d'une valeur nominale d'un dollar canadien (CAD 1.-) chacune, celles-ci étant entièrement libérées;



- dix (10) parts sociales ordinaires de catégorie B (les «Parts Sociales Ordinaires de Catégorie B») d'une valeur nominale d'un dollar canadien (CAD 1.-) chacune, celles-ci étant entièrement libérées;
- dix (10) parts sociales ordinaires de catégorie C (les «Parts Sociales Ordinaires de Catégorie C») d'une valeur nominale d'un dollar canadien (CAD 1.-) chacune, celles-ci étant entièrement libérées;
- dix (10) parts sociales ordinaires de catégorie D (les «Parts Sociales Ordinaires de Catégorie D») d'une valeur nominale d'un dollar canadien (CAD 1.-) chacune, celles-ci étant entièrement libérées;
- dix (10) parts sociales ordinaires de catégorie E (les «Parts Sociales Ordinaires de Catégorie E») d'une valeur nominale d'un dollar canadien (CAD 1.-) chacune, celles-ci étant entièrement libérées;
- dix (10) parts sociales ordinaires de catégorie F (les «Parts Sociales Ordinaires de Catégorie F») d'une valeur nominale d'un dollar canadien (CAD 1.-) chacune, celles-ci étant entièrement libérées;
- dix (10) parts sociales ordinaires de catégorie G (les «Parts Sociales Ordinaires de Catégorie G») d'une valeur nominale d'un dollar canadien (CAD 1.-) chacune, celles-ci étant entièrement libérées;
- dix (10) parts sociales ordinaires de catégorie H (les «Parts Sociales Ordinaires de Catégorie H») d'une valeur nominale d'un dollar canadien (CAD 1.-) chacune, celles-ci étant entièrement libérées;
- dix (10) parts sociales ordinaires de catégorie I (les «Parts Sociales Ordinaires de Catégorie I») d'une valeur nominale d'un dollar canadien (CAD 1.-) chacune, celles-ci étant entièrement libérées; et
- dix (10) parts sociales ordinaires de catégorie J (les «Parts Sociales Ordinaires de Catégorie J») d'une valeur nominale d'un dollar canadien (CAD 1.-) chacune, celles-ci étant entièrement libérées.
 - 3) Que la comparante, représentée comme dit ci-avant, est l'associée unique de la Société.
- 4) Que la comparante, représentée comme dit ci-avant, a décidé de dissoudre et de liquider la Société, qui a interrompu ses activités.
- 5) Que la comparante, représentée comme dit ci-avant, se désigne comme liquidateur de la Société et aura pleins pouvoirs d'établir, de signer, d'exécuter et de délivrer tous actes et documents, de faire toute déclaration et de faire tout ce qui est nécessaire ou utile pour mettre en exécution les dispositions du présent acte.
- 6) Que la comparante, représentée comme dit ci-avant, déclare de manière irrévocable reprendre tout le passif présent et futur de la Société dissoute.
- 7) Que la comparante, représentée comme dit ci-avant, déclare qu'elle reprend tout l'actif de la Société et qu'elle s'engagera à régler tout le passif de la Société indiqué à la section 6.
 - 8) Que la liquidation de la Société est à considérer comme définitivement close.
 - 9) Que décharge pleine et entière est donnée au conseil de gérance pour l'exécution de leurs mandats.
 - 10) Qu'il sera procédé à l'annulation du registre des associés de la Société dissoute.
- 11) Que les livres et documents de la Société dissoute seront conservés pendant cinq ans au moins à l'ancien siège social à L-1940 Luxembourg, 296-298, Route de Longwy.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de neuf cents euros.

Constatation

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de cette même personne et en cas de divergence entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Howald, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Michaël DUVAL, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 01 octobre 2014. Relation GRE/2014/3837. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2014153790/134.

(140176213) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2014.

Norama Fund, Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-5367 Schuttrange, 64, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 171.064.

In the year two thousand and fourteen on the twenty-eight day of August.

Before Maître Paul Decker, notary residing in Luxembourg.



There appeared:

Mrs Géraldine Nucera, private employee, residing professionally in L-2740 Luxembourg,

acting in the name and on behalf of the board of managers of the general partner of "Norama Fund", a société en commandite par actions, with registered office at L-5367 Schuttrange, 64, rue Principale, registered with the Luxembourg Trade and Companies Registry under the number B 171 064 (hereafter the Company),

pursuant to the resolutions taken by the board of managers of the Company's general partner (the General Partner) on August 26 th, 2014 (the Resolutions).

A copy of the minutes of the Resolutions, signed "ne varietur" by the appearing person and the undersigned notary, will remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The appearing person, representing the board of managers of the General Partner pursuant to the Resolutions, has requested the undersigned notary to record the following statements:

- 1. The Company was incorporated pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, on August 21 st, 2012 published, in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations No 2386 dated on September 25 th, 2012.
 - 2. Article 6 of the Articles of Incorporation reads as follows:
- " **6.1.** The issued and subscribed share capital of the Company is set at twenty million five hundred and six thousand two hundred and thirty six point ninety Swedish krona (SEK 20,506,236.90.-) divided into twenty thousand five hundred and six point two hundred and thirty six (20,506.236) Ordinary Shares with a par value of one thousand Swedish krona (SEK 1,000.-) each held by the Ordinary Shareholders (the "Ordinary Shares"), and one (1) General Partner's Share held by the General Partner with a par value of one thousand Swedish krona (SEK 1,000.-).
- **6.2.** The authorised capital is fixed at one billion one thousand Swedish krona (SEK 1,000,001,000.-) consisting of one million (1,000,000) Ordinary Shares with a par value of one hundred Swedish krona (SEK 1,000.-) per Share and one (1) General Partner's Share with a par value of one thousand Swedish krona (SEK 1,000.-). Shares issued in the context of the authorised capital will be issued at a price being the highest of the par value per Share of the relevant Class or the par value per Share of the relevant Class increased by the difference between the net asset value per Share of the relevant Class and the par value per Share of the relevant Class.
- **6.3.** The General Partner is authorised within the limits set forth herein to (i) realise any increase of the share capital in one or several successive tranches, following, as the case may be, the exercise of the subscription and/or conversion rights granted by the General Partner within the limits of the authorised capital under the terms and conditions of warrants (which may be separate or attached to shares, bonds, notes or similar instruments), convertible bonds, notes or similar instruments issued from time to time by the Company, by the issuing of new Shares, with or without share premium, against payment in cash or in kind, by conversion of claims on the Company or in any other manner, (ii) determine the place and date of the Closing or the successive Closings, the issue price, the terms and conditions of the subscription and payment for the new Shares and (iii) remove or limit the preferential subscription right of the existing Shareholders at the moment of the new issue, as fully described in the Memorandum.
- **6.4.** This authorisation is valid for a period of five (5) years from the date of publication of the deed of incorporation of the Company in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations and it may be renewed by decision of the General Meeting.
- **6.5.** The General Partner may delegate to any duly authorised person the duties of accepting subscriptions and receiving payment for Shares representing part or all of the issue of new Shares under the authorised capital.
- **6.6.** Following each increase of the issued capital within the limits of the authorised capital, realised and duly stated in the form provided for by the Companies Law, this Article will be modified so as to reflect the actual increase. Such modification will be recorded in authentic form by the General Partner or by any person duly authorised and empowered by the General Partner for this purpose.
- **6.7.** The issued and/or authorised capital of the Company may be increased or reduced one or several times by a resolution of the General Meeting adopted at the Special Majority.
- **6.8.** The General Partner may issue further authorised Shares of the Company within the authorised capital without granting any preferential subscription rights to the existing Shareholders.
- **6.9.** The General Partner may establish a share premium account into which any premium paid on any Share in addition to its par value is transferred. The amount of the share premium account may be used to provide for the payment of any Shares of any Class which the Company may repurchase from its Shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to the Shareholders of whatever Class in the form of a dividend or to allocate funds to the legal reserve."
 - 3. The board of managers of the General Partner, in the Resolutions aforesaid, resolved to:
- (i) increase within the limits of the authorised share capital, the Company's nominal share capital of one million two hundred thousand Swedish krona (SEK 1,200,000.-) to raise it from its current level of twenty million five hundred and



six thousand two hundred and thirty six point ninety Swedish krona (SEK 20,506,236.90.-) to twenty three million two hundred and fifty one thousand two hundred and thirty six point ninety Swedish krona (SEK 23,251,236.90.-) by issuing two thousand seven hundred forty five (2,745) new ordinary shares with a par value of one thousand Swedish krona (SEK 1,000.-), (the New Ordinary Shares) to such subscribers as referred to in the Resolutions (the Subscribers), the New Ordinary Shares having been subscribed for and fully paid up in cash by the Subscribers as detailed in the Resolutions.

- (i) suppress, for the purpose of the above increase in capital and in accordance with article 32-3(5) of the law on commercial companies dated August 10, 1915, as amended and the Articles, the preferential rights of the existing shareholders of the Company in respect of the issue of the New Ordinary Shares, and
- (ii) appoint and empower, with full power of substitution, Géraldine Nucera, prenamed, to appear as the representative of the board of managers of the General Partner before the undersigned notary to record the increase of share capital of the Company so effectuated in notarial form, to amend the first paragraph of Article 6.1. of the Articles and to do any formalities and to take any actions which may be necessary and proper in connection therewith.
- 4. All the two thousand seven hundred forty five (2,745) New Ordinary Shares have been subscribed and fully paid-up by contribution in cash by the Subscribers designated in the Resolutions, the two million seven hundred and forty five thousand Swedish krona (SEK 2,745,000.-) is at the disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary, who states it.
- 5. The contribution in cash so made in an amount of two million seven hundred and forty five thousand Swedish krona (SEK 2,745,000.-) to the Company is allocated to the nominal share capital account of the Company, discharge is given to the General Partner to amend the register of Shareholders following the predicted increase in capital.
- 6. As a consequence of the above increase of the Company's nominal share capital, the first paragraph of Article 6.1 of the Articles is amended so as to have the following wording:
- " **6.1.** The issued and subscribed share capital of the Company is set at twenty three million two hundred and fifty one thousand two hundred and thirty six point ninety Swedish krona (SEK 23,251,236.90.-) divided into twenty thousand five hundred and six point two hundred and thirty six (23,251.236) Ordinary Shares with a par value of one thousand Swedish krona (SEK 1,000.-) each held by the Ordinary Shareholders (the "Ordinary Shares"), and one (1) General Partner's Share held by the General Partner with a par value of one thousand Swedish krona (SEK 1,000.-)."

Costs

The expenses, costs remuneration and charges, in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately one thousand seven hundred and sixty euro (EUR 1,760.-).

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the appearing person, whose name, civil status and residence are known to the notary, the appearing person signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

En l'an deux mille quatorze, le vingt-huit août.

Pardevant Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg,

A comparu:

Madame Géraldine Nucera, employée privée, demeurant professionnellement à L-2740 Luxembourg,

agissant au nom et pour compte du conseil de gérance de l'associé commandité de «Norama Fund», une société en commandite par actions avec siège social à L-5367 Schuttrange, 64, rue Principale, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 171 064 (ci-après la Société),

conformément aux résolutions prises par le conseil de gérance de l'associé commandité de la Société (l'Associé Commandité) en date du 26 août 2014 (les Résolutions).

Une copie des Résolutions, restera, après avoir été signée «ne varietur» par la comparante et le notaire instrumentant, annexée au présent acte pour être soumise ensemble avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La comparante, représentant le conseil de gérance de l'Associé Commandité de la Société conformément aux Résolutions, a requis le notaire d'acter les déclarations suivantes:

- 1. La Société a été constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, le 21 août 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° 2386 du 25 septembre 2012.
 - 2. L'article 6 des Statuts a la teneur suivante:
- « **6.1.** Le capital social de la Société émis et souscrit est fixé vingt millions cinq cent six mille deux cent trente-six virgule quatre-vingt-dix couronnes suédoises (20.506.236,90.- SEK), divisé en vingt mille cinq cent six virgule deux cent trente-six (20.506,236) Actions Ordinaires d'une valeur nominale de mille couronnes suédoises (1,000.- SEK) chacune, détenues



par les Actionnaires Commanditaires, et une (1) Action de Commandité d'une valeur nominale de mille couronnes sué doises (1,000.-SEK), détenue par l'Associé Commandité.

- **6.2.** Le capital autorisé est fixé à un milliard et mille couronnes suédoises (SEK 1.000.001.000) représenté par un million (1.000.000) d'Actions Ordinaires d'une valeur nominale de mille couronnes suédoises (SEK 1.000,-) chacune et une (1) Action de Commandité d'une valeur nominale de mille couronnes suédoises (SEK 1.000,-). Les Actions émises dans le cadre du capital autorisé seront émise à la plus élevée de la valeur nominale par Action de la Classe concernée ou la valeur nominale par Action de la Classe concernée augmentée de la différence entre valeur nette d'inventaire par Action de la Classe concernée et ladite valeur nominale.
- **6.3.** L'Associé Commandité est autorisé, jusqu'à concurrence du montant du capital autorisé, à (i) réaliser toute augmentation de capital social en une ou plusieurs fois, le cas échéant, à la suite de l'exercice de droits de souscription et/ou aux droits de conversion accordés par l'Associé Commandité à concurrence du capital autorisé conformément aux conditions de bons de souscription (qui peuvent être séparés ou attachés aux actions, obligations, billets ou instruments similaires), d'obligations convertibles ou instruments similaires émis de temps à autre par la Société, en émettant de nouvelles Actions, avec ou sans prime d'émission, contre des apports en numéraire ou en nature, par conversion de créances de la Société, ou de toute autre manière (ii) fixer le lieu et la date de l'émission ou des émissions successives, les conditions de la souscription et de la libération des Actions nouvelles et (iii) supprimer ou limiter le droit préférentiel de souscription des Actionnaires existants au moment de la nouvelle émission, de la manière décrite dans le Memorandum.
- **6.4.** Cette autorisation est valable pour une durée de cinq (5) ans à compter de la date de publication de cet acte au Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations, et pourra être renouvelée par une décision de l'Assemblée Générale.
- **6.5.** L'Associé Commandité peut déléguer à toute personne dûment autorisée, la fonction d'accepter des souscriptions et de recevoir paiement pour des Actions représentant tout ou partie de l'émission d'Actions nouvelles dans le cadre du capital autorisé.
- **6.6.** A la suite de chaque augmentation du capital social dans le cadre du capital autorisé, qui a été réalisée et constatée dans les formes prévues par la Loi sur les Sociétés, le présent Article sera modifié afin de refléter l'augmentation du capital. Une telle modification sera constatée sous forme authentique par l'Associé Commandité ou par toute personne dûment autorisée à cet effet par l'Associé Commandité.
- **6.7.** Le capital émis et/ou autorisé de la Société peut être augmenté ou réduit en une ou plusieurs fois par résolution de l'Assemblée Générale adoptée à la Majorité Spéciale.
- **6.8.** L'Associé Commandité est autorisé à émettre de nouvelles Actions autorisées de la Société dans les limites du capital autorisé, sans réserver de droits de souscription préférentiel aux Actionnaires existants.
- **6.9.** En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel seront transférées toutes les primes d'émission payées sur les Actions en plus de la valeur nominale. L'avoir de ce compte de prime d'émission peut être utilisé pour régler le prix de rachat d'actions de toute Classe que la Société a racheté à ses actionnaires, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour distribuer des dividendes aux Actionnaires de toute Classe ou pour affecter des fonds à la réserve légale.»
 - 3. Le conseil de gérance de l'Associé Commandité, dans ses Résolutions précitées, a décidé:
- (i) d'augmenter, dans les limites du capital autorisé, le capital social de deux millions sept cent quarante-cinq mille couronnes suédoises (2.745.000,-SEK), pour le porter de son montant actuel de vingt millions cinq cent six mille deux cent trente-six virgule quatre-vingt-dix couronnes suédoises (20.506.236,90.- SEK) à vingt-trois millions deux cent cinquante et un mille deux cent trente-six virgule quatre-vingt-dix couronnes suédoises (23.251.236,90.- SEK) par l'émission de deux mille sept cent quarante-cinq (2.745) actions ordinaires, d'une valeur nominale de mille couronnes suédoises (1.000,-SEK) chacune (les Nouvelles Actions Ordinaires) aux souscripteurs désignés dans les Résolutions (les Souscripteurs), les Nouvelles Actions Ordinaires ayant été souscrites et entièrement libérées par les Souscripteurs comme il est décrit dans les Résolutions,
- (ii) de supprimer, dans le cadre de l'augmentation de capital ci-dessus et conformément à l'article 32-3(5) de la loi sur les sociétés commerciales du 10 août 1915, telle que modifiée, et aux Statuts, les droits de souscription préférentiels des actionnaires existants concernant les Nouvelles Actions, et
- (iii) de nommer et de mandater, avec pouvoir de substitution, Géraldine Nucera, prénommée, pour représenter le conseil de gérance de l'Associé Commandité devant le notaire instrumentant afin d'acter l'augmentation de capital de la Société ainsi réalisée, de modifier le premier alinéa de l'article
- 6.1 des Statuts et d'effectuer toutes les formalités et de prendre toutes les mesures jugées nécessaires et appropriées dans le cadre de cette augmentation de capital.
- 4. Toutes les deux mille sept cent quarante-cinq (2.745) Nouvelles Actions Ordinaires ont été souscrites et entièrement libérées en espèces par les Souscripteurs désignés dans les Résolutions, deux millions sept cent quarante-cinq mille couronnes suédoises (2.745.000,-SEK) sont à la disposition de la Société, comme il en a été prouvé au notaire instrumentant, qui le constate.



- 5. L'apport en espèces d'un montant de deux millions sept cent quarante-cinq mille couronnes suédoises (2.745.000,-SEK) est porté au compte capital social de la Société, décharge est donnée à l'Associé Commandité de modifier le registre des Actionnaires suite à la prédite augmentation de capital.
- 6. En conséquence de l'augmentation du capital social de la Société, le premier alinéa de l'article 6.1 des Statuts est modifié pour avoir la teneur suivante:
- « 6.1. Le capital social de la Société émis et souscrit est fixé à vingt-trois millions deux cent cinquante et un mille deux cent trente-six virgule quatre-vingt-dix couronnes suédoises (23.251.236,90.- SEK), divisé en vingt-trois mille deux cent cinquante et un virgule deux cent trente-six (23.251,236) Actions Ordinaires d'une valeur nominale de mille couronnes suédoises (1,000.- SEK) chacune, détenues par les Actionnaires Commanditaires, et une (1) Action de Commandité d'une valeur nominale de mille couronnes suédoises (1,000.- SEK), détenue par l'Associé Commandité.»

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges qui pourraient incomber à la Société à la suite du présent acte sont estimés à mille sept cent soixante euros (1.760,-EUR).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que le comparant l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire des comparants qui est connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom, état et demeure, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: G. NUCERA, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 29 août 2014. Relation: LAC/2014/40383. Reçu 75.-€ (soixante-quinze Euros).

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

POUR COPIE CONFORME, délivrée au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg.

Luxembourg, le 30 août 2014.

Référence de publication: 2014153835/200.

(140175761) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2014.

SBM Baleia Azul S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert. R.C.S. Luxembourg B 164.516.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique le 30 juin 2014:

- Nomination avec effet immédiat de PricewaterhouseCoopers, Réviseur d'entreprises agréé, dont le siège social est situé au 400, Route d'Esch à L-1471 Luxembourg pour une durée déterminée jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'année 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 8 octobre 2014.

Le Mandataire

Référence de publication: 2014157622/15.

(140178079) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2014.

Simak Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 20, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 147.958.

Résolution de la gérance prise à Luxembourg en date du 08 octobre 2014:

- La gérance a décidé de transférer avec effet immédiat le siège social de la société du 58, rue des Celtes- L-1318 Luxembourg vers le 20 avenue Pasteur L-2310 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014157611/11.

(140178380) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2014.

Editeur: Service Central de Législation, 43, boulevard F.-D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg

Imprimeur: Association momentanée Imprimerie Centrale / Victor Buck